

Redaction et administration
430 EST, NOTRE-DAME
MONTREAL
TELEPHONE : HARbour 1241
SERVICE DE NUIT :
Administration : HARbour 1243
Redaction : HARbour 3679
Cérant : HARbour 4897

LE DEVOIR

Directeur-gérant: GEORGES PELLETIER

FAIS CE QUE DOIS

Rédacteur en chef: OMER HEROUX

Vol. XXV — No 267
TROIS SOUS LE NUMERO
Abonnements par la poste
Edition quotidienne
CANADA \$ 6.00
(Sauf Montréal et banlieue)
E.-Unis et Empire Britannique 8.00
UNION POSTALE 10.00
Edition hebdomadaire
CANADA 2.00
E.-UNIS et UNION POSTALE 3.00

Il faut un crédit rural

Pour sauver les cultivateurs hypothéqués — Le Prêt fédéral n'est pas prêteur — Il faut que le gouvernement provincial adopte une formule efficace

On comprend difficilement, dans certains milieux, combien les agriculteurs sont affectés par la crise. Depuis 1929, les prix des produits agricoles se sont effondrés à un niveau inconnu jusqu'ici en comparaison des prix des produits manufacturés. Dans les conditions économiques actuelles, le cultivateur moyen travaille beaucoup plus, gagne moins et vit dans des conditions plus pénibles que l'ouvrier industriel... pour ne pas comparer son sort au chômeur assisté par l'Etat.

Il a commencé par restreindre toutes ses dépenses compressibles pour la nourriture et le vêtement, la main-d'œuvre, l'achat d'animaux, de machines et de matériaux de construction, d'engrais chimiques ou alimentaires. S'il arrive à boucler les deux bouts, il ne parvient pas à payer ses créanciers. Comment peut-il élever convenablement sa famille, établir ses fils, trouver des loisirs pour accroître ses connaissances, élever son niveau intellectuel?

S'il pouvait du moins rester sur sa ferme! Des milliers de cultivateurs ont des obligations trop lourdes à rencontrer, sont en face de la ruine. Leur déposition serait un malheur social et économique qu'il faut à tout prix éviter.

Pour sauver ces cultivateurs, le gouvernement fédéral a passé, à la dernière session, une loi ayant pour objet de faciliter les compromis entre les cultivateurs et leurs créanciers. Des séquestres sont nommés, depuis plus d'un mois, dans chaque district judiciaire, pour administrer cette législation. Un avocat, M. Jacques Panneton, chargé de diriger leur travail, les a réunis récemment pour leur donner les directives nécessaires.

Des centaines de cultivateurs ont déjà déposé des propositions de concordats chez les séquestres. Les créanciers, en général, se montrent très bien disposés. Nous connaissons un cultivateur qui devait \$5,000 et qui a réglé sa dette pour \$1,500. Beaucoup de créanciers sont prêts à accepter la moitié de leur créance. Ils reconnaissent que \$2,000 ont actuellement le même pouvoir d'achat que \$4,000 au temps de la prospérité. Le cultivateur qui a acheté une ferme pendant ou après la guerre doit vendre deux ou trois fois plus de produits, pour payer ses termes annuels, que lors de l'acquisition de sa propriété.

Un rajustement des dettes agricoles s'impose. Il se fera de bon gré, par un compromis entre cultivateurs et créanciers, ou de force, par la liquidation des fermes trop grevées. Le gouvernement n'a pas voulu déchirer les contrats passés entre particuliers, mais il a essayé, par une législation simple et peu coûteuse, de faciliter les arrangements à l'amiable. La Commission de révision n'interviendra que pour tenir la balance entre des cultivateurs ou des créanciers trop exigeants.

Déjà les séquestres peuvent affirmer que la plupart des créanciers, pour accepter un compromis, exigeront de l'argent comptant. Où les cultivateurs pourrout-ils se procurer le capital nécessaire pour donner un acompte appréciable sur leurs dettes?

Le crédit entre particuliers est à peu près nul. M. Adélar Godbout disait, au dernier congrès de l'U. C. C., que le système de crédit fédéral est excellent. Comme le bateau de la chanson, qui n'avait qu'un défaut, c'est qu'il allait au fond de l'eau... le prêt agricole canadien n'a qu'un petit travers, c'est qu'il n'est pas prêteur. Il n'opère pratiquement pas dans notre province. Quand on recherche qui est responsable du refus de tel prêt particulier, Ottawa dit: "Demandez à Québec" et Québec répond: "C'est la faute d'Ottawa".

Les cultivateurs commencent à trouver que ce jeu à la cachette n'est plus drôle du tout! Des milliers d'exploitants ont la chance unique de refaire leur vie en rajustant leurs dettes sur leur capacité de payer. Il serait criminel de les renvoyer de Caïphe à Pilate.

Le Prêt agricole canadien, amendé à la dernière session fédérale, offre toutes les facilités de crédit prudemment possibles. Le cultivateur, dès que les amendements seront acceptés par notre Législature, pourra emprunter, sur première et sur deuxième hypothèque, jusqu'à concurrence de 60% de la valeur globale de sa ferme. De plus, grâce à la contribution du gouvernement provincial, il ne paiera que 4% d'intérêt, avec des conditions de remboursement, par annuités, tout à fait raisonnables. Quel agriculteur solvable pourrait exiger plus... pourvu qu'il puisse emprunter?

A chacun de ses congrès annuels, l'U. C. C. adopte une résolution principale qui devient son cheval de bataille pour les douze mois suivants. Celui de l'an dernier a presque gagné la course... si le Congrès de colonisation n'est pas un simulacre de capitulation.

Cette année, l'U. C. C. veut obtenir un crédit rural efficace. Nous croyons que le ministre provincial de l'Agriculture a les pouvoirs nécessaires pour rendre le Prêt agricole canadien opérant dans notre province. Si toute collaboration avec Ottawa est impossible, que le gouvernement provincial établisse lui-même un système de crédit. Il n'y a pas d'autre solution.

On répond que les cultivateurs ont abusé du crédit dans le passé. C'est vrai, comme on a abusé de l'automobile, du revolver et de la fourchette. En temps de guerre, pour sauver le pays, on met dans les mains de millions d'hommes les armes les plus meurtrières. Le crédit est dangereux. A l'heure actuelle, tous les gouvernements mettent des sommes d'argent considérables à la disposition de leurs cultivateurs pour sauver l'agriculture, base économique de tous les pays.

On prétend qu'un crédit provincial serait excessivement dangereux parce qu'il prêterait au favoritisme politique. Le Prêt agricole canadien serait absolument exposé aux mêmes abus puisqu'il est administré par deux gouvernements.

Nos caisses populaires Desjardins pourraient organiser le crédit coopératif le plus efficace, le plus moral et le plus économique. Mais elles ne sont pas prêtes à servir le crédit dans toute la province. Si le gouvernement de Québec a peur des influences politiques, qu'il garantisse à la Fédération des Caisse populaires les fonds nécessaires à l'organisation d'un système de crédit rural.

Quelle que soit la solution adoptée, il faut absolument que le gouvernement provincial nous donne la meilleure formule de crédit agricole dans le plus bref délai possible. Nous espérons que les cultivateurs et tous ceux qui s'intéressent au salut de notre agriculture signeront cette requête que l'U. C. C. fera bientôt circuler par toute la province.

Albert RIOUX

L'actualité

Jacques Cartier

On pourrait intituler la biographie du nouveau vice-président de la Commission de la radio "la vie aventureuse de Jacques-Narcisse Cartier".

Dans toutes les salles de rédaction, où il ne compte que des amis parmi ceux qui le connaissent (il en est qui parlent de lui sans le connaître... comme de beaucoup d'autres choses!) on a éprouvé de sa nomination une double surprise. D'abord, il a, et supérieurement, toutes les qualifications voulues pour s'occuper de T.S.F. Or nul ne contestera que dans ce siècle où a le culte de l'incompétence, comme l'a dit Faguet, il est fort rare qu'un poste officiel aille à celui qui le mérite le plus. Dans le cas actuel, il a fallu qu'en plus de ses connaissances techniques, Cartier ait pris une part très active à la politique puisqu'il était, lors des dernières élections fédérales, le chef d'état-major général du sénateur Rainville.

L'Etat consent donc à faire mentir Beaumarchais qui assure qu'on nomme un danseur où il faut un calculateur, on dirait aujourd'hui: un amateur où il faut un technicien. Mais ce n'est pas tout: comment se fait-il que Cartier consente à accepter un rond-de-cuir? Cette larme humaine, dit-on, est-elle sur le point de se figer? La maturité finit par refroidir les plus ardents. Et pourquoi, ajoutait-on, prendre un poste qui peut avoir une durée éphémère?

C'est peut-être ce dernier aspect qui plait le plus à Cartier. Portant le nom d'un fameux explorateur, sa vie n'a été qu'une incessante exploration. Il n'a jamais moi-même nulle part.

Au collège de Saint-Hyacinthe, la vue des murs de la cour Oppressait et, sauf erreur, il n'attendait pas la fin de ses études pour se livrer à la pratique plus qu'à la théorie de la mécanique.

Dès l'adolescence s'affirmaient les deux qualités qui ont été comme les ailes de sa réussite: le don de se faire des amis et une audace froide et ténace qui l'a constamment servi. Quand Marconi vint faire ses premières expériences de T.S.F. à Terre-Neuve, Cartier trouva moyen de ne pas manquer cette fête. Il était là dans un poste émetteur très subalterne et effacé. Mais cela lui servit, car il fut l'un des pionniers de la télégraphie sans fil en Amérique. Naturellement, il dut se diriger vers les Etats-Unis. C'est là qu'il connut David Sarnoff, qui n'était, comme lui, qu'un très modeste employé et qui est aujourd'hui le président richeissime de la Radio Corporation. Sarnoff persévéra, en bon Israélite. Au bout de quelques années, Cartier en avait assez du métier. Il fut tour à tour secrétaire d'un financier intéressé dans la culture du caoutchouc, reporter dans divers journaux new-yorkais. C'est vers les 1912 qu'il revint à Montréal et fut attaché quel temps au Herald. Il portait alors un chapeau de paille excentrique qui le faisait reconnaître de loin et il ne voyageait guère qu'en fiacre à une époque où les reporters étaient plus besogneux qu'aujourd'hui, même dans les journaux anglais et même quand à leur flair de la nouvelle ils pouvaient ajouter des connaissances snobistes qui n'avaient d'ailleurs pas grande utilité. Mais Cartier se révéla toujours un adepte merveilleux du système D. Il tint en place quelques années, deux ou trois, plus. C'est sa suprême limite, puis la voile parti vers le nord ontarien qui subit un développement extraordinaire à cette époque. C'est l'heure de la découverte des grandes mines d'or. Il représente la vie d'agence de nouvelles britanniques.

La guerre vint à temps le déléver. Il passa un court temps dans l'aviation, puis s'occupa de T.S.F. et enfin le voilà dans le contre-espionnage avec un autre reporter montrealais, aujourd'hui au New York Times, Bill Nyson, un Norvégien né en Chine et qui parle à peu près toutes les langues courantes. A entendre les récits de leurs luttes, le contre-espionnage n'en paraît pas la mélancolie, malgré les tristesses de la guerre.

Après la guerre il retourne aux Etats-Unis et s'occupe à nouveau de télégraphie. Cette science a fait des progrès et il s'est débrouillé pendant la guerre. On parle bien plus désormais de télégraphie sans fil. Le voilà chargé d'installer le poste CRAC qu'il dirige expertement tant qu'il peut subir Pamphile & Cie. Il retourne au journalisme, mais non plus pour être attaché à la salle de rédaction: c'est la publicité qui l'intéresse où il connaît des succès très honorables. Puis vers la fin de 1929, c'est l'organisation politique qui tente l'activité fébrile de ce conservateur de vieille souche (ce qui ne l'a pas privé d'un seul instant de sa liberté d'allures et de paroles). Jamais, croyons-nous, nulle part au Canada une parti ne fut plus scientifiquement organisé que le parti conservateur dans la région montrealaise aux dernières élections fédérales. La publicité s'y fit sur une échelle jusque-là inouïe (exemple: la réponse au pétard-roorback de la Presse parlait distribué en avion). Une littérature électorale pertinente et insinuante parlait mieux que les organes de partis discrédités.

Pour première récompense de ses services, Cartier obtint le précieux honneur de représenter la presse canadienne-française dans le voyage de retour du "R-100", le grand dirigeable anglais qui a seul utilisé le mât d'ancre de Saint-

Hubert. Il s'en fallut de peu que le nouveau commissaire ne fût pas le voyage tragique du "R-101", car, à Londres, il s'était tout de suite lié avec le général Thompson, le ministre de l'aviation, qui l'avait invité. "Quelle chance! Tu y serais resté", disaient ses camarades à Cartier. — Eh pourquoi? répondit-il: il y a eu des rescapes".

Voilà tout l'homme. Confiance inouïe en sa veine, terrible casse-cou. Capable des plus grandes audaces quand il entre en transes, mais comme presque tous les humains, ayant une peur bleue, sur le plancher des vaches, du mal de dent et du dauter. (Il en a eu la preuve, chez son excellent cousin, le Dr Côme Cartier).

Depuis, Cartier a passé quelques mois à retravailler ses très complètes. Il y a réussi et il a fait la preuve d'une persévérance et d'une docilité qui ont émerveillé ses amis. Il a retrouvé désormais toute son énergie et tout son allant. Et quand il sortira de la Commission de la radio, nous serions très étonnés si les choses étaient exactement ce qu'elles sont aujourd'hui. Cartier, encore une fois, ne reste ni ne s'incurve nulle part, mais il n'est pas exagéré de dire qu'un homme moyen restant dix fois plus longtemps ne laisserait pas plus de traces que celle d'un dynamo promoussante et infatigable.

L. D.

Bloc-notes

Philanthropes

Les fondateurs des Thrift Stores, des nommés N. Rudolph et J. Schafman, vendirent en 1929 leur série de magasins, — il y en a maintenant 73. — pour \$204,412, en argent, toute une deuxième émission de capital-actions privilégiée portant 7% d'intérêt et 12,000 parts de capital-actions ordinaires, valeur au pair \$10 l'unité. En 1933, Rudolph, qui avait placé \$43,000 dans l'affaire en 1929, se départit de son capital-actions pour \$125,000, en sus de ce qu'il avait reçu à même les \$204,412 versés en 1929 à Schafman et à lui-même. En 1932, la même maison réduisit d'environ \$10,000 les salaires de son personnel; à la fin du même exercice financier, pour la première fois depuis l'existence de la compagnie, les actionnaires ordinaires touchèrent un dividende de \$8,000. Les salaires moyens de 390 employés, dont la semaine de travail est de 70 heures, sont de \$7.93; et ceux des garçons livreurs sont de \$4.30. Les profits nets des magasins ont été, en cinq ans, de \$291,868. Evidemment, il n'y a pas eu la exploitation du personnel. Les Thrift Stores Services Stores de Montréal, — il y en a 11, — ont des employés qui travaillent jusqu'à 84 heures par semaine; l'enquête démontre que certains commis, dont le travail hebdomadaire est de 71 heures, dont dix-sept heures le samedi, touchent \$8. Il y a mieux, — ou pire: le cas de ce commis des Steinberg qui travaille 84 heures le dimanche chaque semaine, dont 19 heures par semaine le samedi, pour un salaire de \$10. M. Stevens parlait ironiquement, la semaine dernière, de la philanthropie d'une de ces compagnies de magasins en série. L'extrême générosité des Steinberg à l'endroit de leurs commis a dû le confondre d'admiration, ces heures-ci.

Ce qu'il a coûté...

Il y a quelque temps, M. Beatty, dans la campagne active qu'il mène en faveur de l'unification des chemins de fer canadiens, disait quelque part: "Le Canadian Pacific ne coûte pas un sou au gouvernement du Canada." A quoi un lecteur du Star, au cours d'une question ferroviaire à ce qu'on ne peut juger par ce qu'il rappelle du passé, a répondu: "C'est vrai, répond sans une lettre parue hier même: "Si nous remontons à la période de construction du Canadian Pacific, nous constatons que le gouvernement canadien du temps avançait ce chemin de fer de vastes sommes d'argent, des dizaines de millions en voies ferrées, en terres, etc. La valeur totale de ces subventions de tout ordre au Canadian Pacific est au bas mot de 250 millions. Il y a de soi que de ces avances, le pays n'a jamais rien reçu en retour. Quand M. Beatty parle des déficits des C. N. R., il y inclut l'intérêt des sommes que le gouvernement avançait jadis aux différentes compagnies dont les C. N. R. sont issus. En toute justice, ne devrait-il pas reconnaître que son propre chemin de fer coûte aussi au pays, et que, au moins l'intérêt des vastes avances que le C. P. R. a reçues à ses débuts du gouvernement canadien? Le public est assez bien informé quant à la superfluité de certains services ferroviaires en double pour savoir que, de façon directe ou indirecte, le Pacific a sa part de responsabilité là-dedans et que tout ce qu'il peut prétendre qu'il coûte au gouvernement est une part considérable des 75 millions que, d'après M. Beatty, l'Etat épargnerait chaque année, s'il allait fonder ensemble les C. N. R. et le C. P. R."

G. P.

Si vous voyagez...

adressez-vous au SERVICE DES VOYAGES, le "DEVOIR". Billets émis pour tous les pays au tarif des compagnies de paquebots, chemins de fer, autobus, hôtels, assurances bagages et accés, dents, chèques de voyages, passeports, etc. Téléphones HARbour 1241-7.

L'INFORMATION DE DERNIERE HEURE

M. Taschereau prie les obligataires et les actionnaires des compagnies de services publics de ne pas prendre peur à propos de l'enquête Lapointe

"Qu'on soit sûr, dit le premier ministre, que le gouvernement verra à protéger les capitaux et l'épargne populaire — Si le résultat de l'enquête Lapointe est de rajuster les tarifs, elle mettra fin à une campagne qui ébranle, à tort ou à raison, la confiance du public"

M. Beaudin, de la "Montreal Light", conclut que la municipalisation ne serait pas le remède aux maux dont certains se plaignent

Le premier ministre de la province, M. Taschereau, a remis aux journalistes, à Montréal, ce matin, une déclaration dans laquelle il invite les porteurs d'obligations et d'actions des compagnies de services publics à ne pas prendre peur, à la suite des révélations de l'enquête de la Commission Lapointe. Voici le texte même de cette déclaration. M. Taschereau a voulu que ses paroles soient fidèlement rapportées. Il a rédigé de sa propre main cette déclaration et les journalistes en ont fait des copies:

DECLARATION DE M. TASCHEREAU

"Les attaques actuelles contre nos compagnies de services publics ont eu le résultat prévu: leurs porteurs d'obligations et leurs actionnaires deviennent nerveux et veulent jeter leurs valeurs sur le marché. Par les temps difficiles que nous traversons, ce serait un désastre. Je reçois des appels de veuves, d'administrateurs de successions, de communautés religieuses me demandant que faire, car ils ont placé dans ces compagnies des millions, parfois tout leur avoir, les économies de toute une vie de travail. — l'avenir de leur famille. Je les prie de ne pas s'émouvoir. Si le résultat de l'enquête Lapointe est de rajuster les tarifs, cette commission, j'en suis sûr, mettra fin à une campagne qui ébranle, à tort ou à raison, la confiance du public, si nécessaire à toute entreprise financière.

"Qu'on soit sûr également que le gouvernement verra à protéger les capitaux et l'épargne populaire. J'ai la ferme confiance que les dirigeants de la campagne actuelle n'ont nullement le désir de ruiner ni nos institutions, ni notre population.

"A tous je dis de prendre confiance et de ne pas prendre peur. Qu'on garde ses bonnes valeurs, elles ne courent aucun danger".

M. Beaudin

M. J.-A. Beaudin, contrôleur des services de la Montreal Light, Heat & Power Co., a terminé, à midi, le commentaire du mémoire écrit qu'il avait déposé, hier, devant la commission de l'électricité. Après avoir multiplié chiffres et statistiques pour l'information des commissaires, avoir ainsi dire enseveli ceux-ci sous une avalanche de tableaux comparatifs des tarifs de l'électricité en divers endroits de la terre d'Amérique, il en est venu, ce qui était facile à prévoir, à la conclusion que la municipalisation ne serait pas le remède aux maux dont certains se plaignent, ne serait pas le moyen de mettre fin aux abus vrais ou supposés dont on accuse les compagnies privées. Des organismes spéciaux ont été créés pour la protection du public et c'est auprès de ces organismes que le public doit chercher protection. Si la chose n'est pas possible, où se trouve donc l'autorité? M. Beaudin ne croit pas à la compétition dans le cas d'un service public comme l'électricité. De cette compétition ne peut naître qu'un gaspillage au détriment même du public. Tel gaspillage existerait de la duplication des services, etc. Aucune des municipalités qui ont cédé leurs services électriques à la Montreal Light, Heat & Power, dit M. Beaudin, ne voudrait revenir à l'ancien régime de la concurrence. Et il cite plusieurs cas, notamment ceux de Verdun, de la Baie d'Urff, de Senneville.

M. Damien Bouchard, secrétaire de l'Union des municipalités, qui suit les séances de l'enquête avec une assiduité qui ne se dément pas, a produit quelques documents.

M. J. A. Holt, comptable de la

Carnet d'un grincheux

Les Anglo-Canadiens ont un ministre par demi-million de population, à Ottawa, et les gens de langue française, par million, d'après un journaliste. Ayons-en plutôt moins que trois, s'il le faut, mais qui ne soient pas des zéros.

Un excellent fromage de chez nous: la Ligue de Sécurité.

Pourquoi, dans les photos de groupes, les gens les plus ronds sont-ils toujours au premier rang? Nous ne parlons pas des photos d'après-dîner.

Taxe, taxe, il n'en restera jamais rien.

Au salaire énorme qu'ils touchent, la plupart des employés des bazars peuvent-ils dire qu'ils vivent dans les chaînes?

Virtutes de la finance, ces messieurs des Thrift Stores qui, ayant en un an coupé de \$10,000 les salaires de leur personnel, ont réussi à se verser au bout de l'an un dividende de \$8,000.

Centripète, centrifuge, tout est égal, pour l'égoïste.

Le Grincheux.

sons, ce serait un désastre. Je reçois des appels de veuves, d'administrateurs de successions, de communautés religieuses me demandant que faire, car ils ont placé dans ces compagnies des millions, parfois tout leur avoir, les économies de toute une vie de travail. — l'avenir de leur famille. Je les prie de ne pas s'émouvoir. Si le résultat de l'enquête Lapointe est de rajuster les tarifs, cette commission, j'en suis sûr, mettra fin à une campagne qui ébranle, à tort ou à raison, la confiance du public, si nécessaire à toute entreprise financière.

"Qu'on soit sûr également que le gouvernement verra à protéger les capitaux et l'épargne populaire. J'ai la ferme confiance que les dirigeants de la campagne actuelle n'ont nullement le désir de ruiner ni nos institutions, ni notre population.

"A tous je dis de prendre confiance et de ne pas prendre peur. Qu'on garde ses bonnes valeurs, elles ne courent aucun danger".

maison P. D. Ross & Sons, a été le dernier témoin de la mort.

M. Beaudin résume d'abord, pour faire la liaison, la dernière partie de ses commentaires d'hier après-midi. Puis il revient à la comparaison des tarifs de Montréal et de Toronto.

A Toronto, dit-il, le tarif fixe du service à courant continu et à courant alternatif, 60 cycles, est de \$1.35 par mois pour une charge de 1 à 10 forces; de \$1 pour une charge de 11 forces et plus; pour du service à courant alternatif, 25 cycles, \$1.25 mensuellement pour une charge de 1 à 10 forces et de \$1.00 pour une charge de 11 forces et plus. Dans tous les cas, l'escompte est de 10 p. c. pour prompt paiement.

A Montréal les tarifs sont ainsi établis pour la force motrice, qui est uniformément de 60 cycles, courant alternatif; de 1 à 5 forces, \$1.25, sans escompte; de 16 à 100 forces, \$1, sans escompte; de 101 forces en montant, \$1, avec escompte de 5 p. c. pour prompt paiement. Dans le premier groupe, si la Montreal L. H. & P. n'était pas soumise à l'impôt sur le revenu, les tarifs seraient de \$1.15 au lieu de \$1.25 dans le premier groupe; de 92 cents au lieu de \$1.00 dans le deuxième groupe et de 87.4 cents au lieu de 95 cents pour le troisième groupe.

Voici les tarifs au compteur à Toronto: pour les 50 premiers kilowatts-heure: 2.5 cents (courant continu et courant alternatif, 60 cycles et 1.5 cent (courant alternatif, 25 cycles); les 50 autres kw-h. 1.25 cent et 0.75 cent pour les deux groupes de services; pour les kw-h. additionnels, 0.60 cent et 0.33 cent. Dans tous les cas un escompte de 10 p. c. est accordé pour prompt paiement. L'électricité de Toronto, M. Beaudin le rappelle une fois de plus, est exempte de l'impôt sur le revenu.

A Montréal

A Montréal où le service est uniformément de 60 cycles, les tarifs sont les suivants: jusqu'à 100 h.p., 2 cents pour les 50 premiers kw-h.; 1 cent pour les 50 kw-h. suivants; de 0.75 cent pour tous les autres kw-h. additionnels; au delà de 100 h.p., 1.5 cent pour les 50 premiers kw-h., 0.75 cent pour les 50 kw-h. suivants; 0.5 cent pour tous les kw-heure suivants. Dans tous les cas, il y a un escompte de 5 pour cent pour prompt paiement. M. Beaudin cite des chiffres pour démontrer que les tarifs montrealais seraient encore inférieurs si la compagnie n'avait pas à acquitter l'impôt sur le revenu.

M. Frigon avait demandé, hier, à M. Beaudin de préparer des notes sur les grandes industries montrealaises qui jouissent d'un tarif spécial pour la force motrice. Quatorze gros consommateurs de la Montreal L. H. & P. bénéficient d'un tarif spécial: l'Académie municipale, le Dominion Textile, la Canada Cement, les usines Angus, la Commission du Port, la ville de Westmount, la Canada Car and Foundry, la Canada Copper and Foundry, la Canada Steel, la Dominion Rubber, la minoterie Ogilvie, le Canadian National les Canada Steel Foundries, la Canada Tube. Ces gros consommateurs paient annuellement \$50,000 ou davantage à

la Montreal L. H. and P., qui leur accorde un tarif spécial de \$24.05 le h.p. au lieu de \$25.25.

Les commissaires posent quelques questions à M. Beaudin qui ne fournit cependant pas beaucoup d'autres précisions. Il note cependant qu'il n'est pas possible, d'après les informations disponibles, de savoir à quelles industries, si ce n'est le Tramway, l'Hydro de Toronto on accorde des tarifs spéciaux. Les comparaisons sont donc impossibles.

M. Beaudin explique que tous les compteurs de la Montreal L. H. and P. sont scellés par les inspecteurs du service fédéral des poids et mesures. Les compteurs sont vérifiés au moins tous les cinq ans. Une marge est évidemment accordée en plus ou en moins.

M. Frigon: Les compteurs ont-ils une tendance à ne pas marquer assez?

M. Beaudin: C'est généralement le cas, à cause de l'usure de l'appareil. L'autre cause se produit cependant.

La Montreal Light H. and P. avait autrefois un bon nombre d'abonnés à prix fixe. Il s'agissait principalement de grandes institutions. Ce mode de vente est cependant dénué et il disparaît rapidement. Au début de 1934, il n'y avait plus que 200 abonnés à prix fixe. Leur nombre est maintenant d'à peu près 80.

M. Beaudin tient à faire observer aux commissaires que la Tennessee Valley Authority, qui exploite une grande centrale d'Etat aux Etats-Unis, vient d'annoncer une hausse de ses tarifs, de 1 cent par kilowatt-heure, pour l'établissement d'un fonds de réserve.

M. Bouchard et M. Lapointe remarquent en même temps que cette réserve est pour l'amortissement du coût d'achat de réseaux privés par l'entreprise publique.

M. Beaudin: Tout de même ça n'était pas prévu quand les premiers tarifs ont été établis.

M. Bouchard dit que c'était prévu et annoncé depuis assez longtemps.

M. Beaudin: Je note simplement que cela n'apparaissait pas dans les premières tables de prix.

Les réseaux municipaux

M. Beaudin dit qu'il lui reste un sujet à traiter: celui de l'acquisition de réseaux municipaux par la Montreal L. H. & P., dans son territoire et des conséquences de ces acquisitions.

A Dorval, le tarif était de 15 cents. Après l'acquisition du réseau par la Montreal Light, le tarif a été abaissé à 3 cents, soit une diminution de 80 pour cent. "Nous n'avons pas eu besoin de concurrence pour réduire, note M. Beaudin, la réduction a accompagné l'abolition de la concurrence".

La Montreal L. H. & P. s'est encore portée acquiescer de réseaux à Mackayville, à Greenfield Park, à la Rivière-des-Prairies, à Saint-Vincent de Paul, dans la ville de Saint-Lambert, à Beaconsfield, à Senneville, à Verdun, à Lachine, au Village de Ste-Geneviève de Pierrefonds, au village de Ste-Geneviève, dans la paroisse de Ste-Geneviève, dans la paroisse de Dollard des Ormeaux, dans la paroisse de la Pointe-Claire, dans celle de St-Raphael de l'île Bizard, à la Baie d'Urff, dans la ville de la Pointe-Claire.

A Verdun, le tarif était de 3 cents, il y est resté; dans les autres endroits, les tarifs variaient de 4.5 cents, et ils sont maintenant de 3 cents.

Questions de M. Frigon

M. Frigon: Pouvez-vous nous fournir des précisions entre le coût de la production, de la transmission et de la distribution de l'électricité?

M. Beaudin répond qu'il ne peut fournir de précisions à ce sujet mais il est sous l'impression que c'est la distribution qui coûte le plus cher. Elle représenterait les 2-3 du prix de vente au consommateur. Il tient à dire cependant qu'il n'est pas un expert en la matière.

M. Frigon: Supposons que la distribution prenne les deux tiers du prix de vente. Il reste un tiers, pour la production, la transmission et le profit de la compagnie. Dans le cas de la ville de Greenfield Park, votre compagnie vendait autrefois de l'électricité, au prix de 1.718 cent le kilowatt, à la municipalité de Greenfield Park. Celle-ci la revendait aux consommateurs au prix de 5.4 cents, donc en réalisant un bénéfice. Votre compagnie vend maintenant l'électricité au public de Greenfield Park, au prix de 3

(Suite à la page trois)

M. Taschereau à M. Gordon

Le premier ministre répond à la communication que le ministre du travail a adressée au maire de Verdun

Québec, 20. — M. L.-A. Taschereau, premier ministre, a adressé la lettre suivante à M. Gordon, ministre du travail à Ottawa, en réponse à une lettre de ce dernier au maire de Verdun, publiée dans les journaux il y a quelques jours:

"Le problème du chômage est trop grave pour être présenté sous un jour politique et il ne faut pas que la discussion en vienne à déclarer d'abord M. Taschereau. Mais votre lettre contient des affirmations vraiment étonnantes, que je ne puis agréer, si je réfère aux affirmations catégoriques répétées que M. Bennett a formulées devant le peuple du Canada ainsi qu'aux faits purs et simples tels que nous les connaissons tous."

Vous dites, ajoute le premier ministre, que la situation à Verdun doit être d'abord discutée avec les autorités de la province et, conformément à la nouvelle attitude de M. Bennett, vous professez que c'est le droit et le devoir de la province de s'occuper de ses chômeurs. Apparemment, Monsieur, vous avez oublié les déclarations de votre chef, au cours de la dernière campagne électorale."

Le bill 42

M. Taschereau cite alors les déclarations que M. Bennett a faites à Edmonton, Victoria, Vancouver, Moncton et Québec, et dans lesquelles il disait que le fédéral réglerait la question du chômage dès qu'il serait au pouvoir. M. Taschereau ajoute que "le désarmement historique bill 42, du 1er août 1931, ne peut pas se tenir compte"

Avis de décès

SEURAT — A Montréal, à l'hôtel-Dieu, le dimanche 18 novembre 1934, à l'âge de 61 ans, est décédé Paul Seurat, ingénieur de la Compagnie des Tramways de Montréal, époux de Katharine Lapierre. Les funérailles auront lieu mercredi, le 21 novembre 1934, le convoi funéraire partira de la demeure du défunt, No 731, rue Wilder, à 9 h. 45, pour se rendre à l'église de St-Germain d'Outremont où le service sera célébré à 10 heures a.m. et de là au cimetière de la Côte des Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

NECROLOGIE

BISSONNETTE — A Montréal, le 19, à 65 ans, Victoria Bélar, épouse d'Arthur Bissonnette.

CLIFFORD — A Montréal, James Clifford, époux de Rhea Desjardins.

BASTIEN — A Montréal, le 17, à 81 ans, Mme veuve Joseph Bastien, née Rosina Potras.

BRULOT — A Montréal, le 18, à 71 ans, Wilfrid Brulot, époux de Méline Gratton.

CHARLEBOIS — A Montréal, le 17, à 70 ans, Augustine Boyer, épouse de feu Ovide Charlebois.

CHARLEBOIS — A Montréal, le 18, à 82 ans, Romuald Charlebois, époux de Marie Charlebois.

CORCORAN — A Montréal, le 18, à 78 ans, Mary Louise Gareau, veuve de James Corcoran.

CORNELLIER — A Montréal, le 18, Mlle Rose-Alba Cornellier.

DANSEUR — A Montréal, le 18, à 63 ans, Edgar Danseur, époux de feu Léonine Vial.

DENIS — A Verdun, le 17, à 67 ans, Agnès Forté, épouse de Samuel Denis.

DUPONT — A Montréal, le 16, à 43 ans, Mme Honoré Dupont, née Angéline Thériault.

DUMOULIN — A St-Joseph du Lac, le 18, à 52 ans, Augustine Bédard, épouse d'Albert Dumoulin.

ETHIER — A Montréal, le 18, à 28 ans, Jeanne Ethier, épouse de Maurice Ethier.

FEUILLET — A Montréal, le 17, à 45 ans, Marie Legaré, veuve d'Apollinaire Feuilleux.

GAGNE — A Montréal, le 17, à 78 ans, Euchariste Gagné, époux de Marie Hains.

GUILBAULT — A Montréal, le 18, à 12 ans, Dolorès, enfant de M. et Mme Joseph Guilbaud.

HUET — A St-Bruno, le 16, à 66 ans, Frédéric Huet dit Dulude, époux de Rosalie Sicotte.

LAROCQUE — A Montréal, le 18, Mme veuve Clément Larocque, née Louise Brisson.

JACOB — A Montréal, le 19, à 35 ans, Armand Jacob, époux de Cora Boudreau.

LACASSE — A Montréal, le 18, à 84 ans, Éphraïm Aubin, épouse de feu Joseph Lacasse.

LACROIX — A St-Jovite, le 18, à 63 ans, Alphonse Lacroix, époux d'Anastasia Leblond.

LEBEAU — A St-Jovite, le 17, à 58 ans, E. Lebeau, époux de Caroline Grégoire.

MARCHAND — A Montréal, le 18, à 72 ans, Mme Nérée Marchand, née Virginie Desautels.

MATHIEU — A St-Hyacinthe, le 19, à 71 ans, Octave Mathieu, époux de Nancy Nichol.

MARTIN — A Montréal, le 18, à 46 ans, Anna Lévesque, épouse d'Alphonse Martin.

MARTINEAU — A Montréal, le 17, à 57 ans, Emmanuel Martineau, époux d'Émile Lizotte.

NADÉAU — A Montréal, le 17, à 75 ans, Philippe-O. Nadéau.

PERRAS — A Montréal, le 17, à 68 ans, Mme veuve Marcel Perras, née Stéphanie Bessette.

PRUD'HOMME — A Montréal, le 18, à 72 ans, M. Prud'Homme.

ROCH — A St-Lin, le 18, à 64 ans, Joseph Roch, époux en 1ère nocce de Christiane Beaudoin et en 2ème de Cordélia Renaud.

SEGUIN — A Montréal, le 17, à 22 ans, Noël Séguin, fils de Mme veuve Francis Séguin.

SEURAT — A Montréal, le 18, à 67 ans, Paul Seurat, époux de Katharine Lapierre.

SMITH — A l'Original, Ont., le 18, à 74 ans, Dr Gaston-Gustave Smith.

THIBAUT — A Montréal, le 19, à 80 ans, Théophile Thibaut, époux de feu Marie Chénier.

VIENS — A Chambly-Canton, le 17, à 25 ans, Alice Viens.

Les expropriations de Notre-Dame-de-Grâce

En vertu de la décision de M. Adrien Beaudry, la ville de Montréal paiera \$644,720.57 en tout, le quartier \$698,299.89 et les propriétaires riverains \$622,787.36

M. Adrien Beaudry, président de la Commission des services publics, a rendu sa décision sur l'expropriation révisée de Notre-Dame-de-Grâce.

Lors de la dernière session de la Commission, celle-ci avait chargé M. Adrien Beaudry, en vertu du plan préparé par Me Honoré Parent, de réviser un certain nombre d'expropriations. Il a rendu jugement hier sur celles du quartier Notre-Dame-de-Grâce.

M. Beaudry a classé ces expropriations en deux sections: expropriations avant les annexions à Montréal, et les expropriations subséquentes aux annexions.

En vertu de la décision de M. Beaudry, la ville devra payer en tout \$644,720.57; le quartier N.-D. G. devra payer \$698,299.89 et les propriétaires riverains, la somme de \$622,787.36.

La somme totale de ces expropriations est de \$1,965,737.

Avant l'annexion

Les expropriations avant l'annexion de Notre-Dame-de-Grâce sont les suivantes:

Pour la rue Western (de Prud'homme au chemin de Lachine): deux tiers (1-3) par les riverains; deux tiers (2-3) par la cité de Montréal.

Pour le Chemin de la Côte Saint-Antoine: cinquante pour cent (50%) par les riverains; cinquante pour cent (50%) par la cité de Montréal.

Pour la rue Sherbrooke: deux tiers (2-3) par les riverains; un tiers (1-3) par la cité de Montréal.

Pour l'avenue Notre-Dame-de-Grâce (de 178A à la rue Sherbrooke): vingt pour cent (20%) par les riverains; quatre-vingt pour cent (80%) par la cité de Montréal.

Pour l'avenue Monkland: soixante-cinq pour cent (65%) par les riverains; trente-cinq pour cent (35%) par la cité de Montréal.

Pour cette partie de la rue Monkland qui s'étend approximativement de l'avenue Girouard au Grand Boulevard et

Vingt-cinq pour cent (25%) par les riverains; soixante-cinq pour cent (65%) par la cité de Montréal, pour le reste de l'avenue Monkland non comprise dans les limites ci-dessus.

Le coût total de ces cinq rues, si les chiffres qui m'ont été fournis sont absolument exacts, serait de cinq cent mille neuf cent six dollars et trente et un sous (\$500,906.31), y compris les montants payés par l'ancienne ville de Notre-Dame-de-Grâce.

La répartition

Par la répartition que je viens d'indiquer, cent quatre-vingt-neuf mille deux cent trente-neuf dollars et soixante-quatre sous (\$189,239.64) sont payables par les propriétaires des immeubles riverains desdites rues et trois cent onze mille six cent soixante-dix dollars et soixante-sept sous (\$311,666.67) sont à la charge de la cité de Montréal, c'est-à-dire que de la somme de cinq cent mille neuf cent six dollars et trente et un sous (\$500,906.31) il ne lui sera remboursé que cent quatre-vingt-neuf mille deux cent trente-neuf dollars et soixante-quatre sous (\$189,239.64). Ce pendant, comment cent cinquante mille dollars (\$150,000) environ ont déjà été payés par l'ancienne ville de Notre-Dame-de-Grâce, y compris l'emprunt de cinquante mille dollars (\$50,000), il reste que la partie réellement payée par la cité de Montréal n'est que cent soixante et un mille six cent soixante-six dollars et soixante-sept sous (\$161,666.67), c'est-à-dire un peu moins que le tiers du coût total.

Deuxième série

(Expropriations décrétées par la Cité de Montréal)

Pour les autres expropriations faites dans Notre-Dame-de-Grâce, c'est-à-dire celles qui l'ont été exclusivement par la Cité de Montréal après l'annexion et avant la résolution du neuf (9) janvier mil neuf cent trente-trois (1933).

Ces rues sont: l'avenue Notre-Dame-de-Grâce (pour une deuxième expropriation faite entre les limites ouest de Westmount et la ligne ouest du lot No deux cent deux (202), l'avenue Terreboune, l'avenue Somerled, l'avenue Western (cette partie qui était autrefois le Chemin de Lachine), la rue Saint-Jacques, le chemin de la Côte St-Luc actuel et le Blvd Decarie.

Le coût total de ces différentes expropriations, qui est de quatre cent quatre-vingt-neuf mille huit cent trente et un dollars et quarante-sept sous (\$1,464,831.47) sera divisé comme suit:

\$433,547.72 sur les riverains. \$698,299.89 sur tout le quartier Notre-Dame-de-Grâce.

\$333,053.86 sur la Cité de Montréal.

Mode de paiement

Le dernier point à décider est la durée du délai qui sera donné aux contribuables pour acquiescer leur imposition.

D'abord, je crois que pour le montant mis à la charge du quartier Notre-Dame-de-Grâce par la taxe mobile annuelle, il n'y a pas lieu de préparer un rôle de répartition et qu'il n'y a pas lieu, non plus, de fixer la durée dans laquelle tout le montant devra être payé en capital et intérêt. En effet, le Conseil devra, chaque année, établir cette taxe annuelle mobile à un montant qui ne devra pas dépasser un dollar (\$1) par mille dollars (\$1000) de l'évaluation de tous les immeubles imposables et non imposables de Notre-Dame-de-Grâce. Cette taxe devra donc être imposée chaque année jusqu'à l'extinction de la dette du quartier.

Pour l'imposition faite aux riverains j'ai cru devoir limiter la durée dans laquelle elle devra être payée à dix-huit (18) ans de manière à ce que cet impôt soit rentré en même temps que ceux qui sont imposés par les autres expropriations de la Cité de Montréal actuellement en cours de révision.

Or, par le deuxième alinéa du paragraphe 5 du Plan Parent, le terme que le peu fixer ne doit pas excéder vingt ans (20) du premier (1) octobre mil neuf cent trente-trois (1933). Une année est déjà écoulée et il s'en écoulera peut-être une autre avant que les rôles soient prêts et les feuilles d'impôts envoyées aux contribuables.

L'imposition sera donc payable en dix-huit (18) versements annuels dont le seizième (16) premiers sont pour un vingtième (1-20) de l'imposition et les deux derniers de un dixième (1-10).

Le régime corporatif en Italie

Conférence de M. le consul Brigidi devant les licenciés de l'Ecole des Hautes études

M. Giuseppe Brigidi, consul d'Italie à Montréal, a donné hier midi au déjeuner de l'Association des licenciés de l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales, une causerie sur le régime corporatif italien. M. Gérard Parizeau a présenté le conférencier et M. Jean Nolin l'a remercié. M. Armand Vian, président de l'Association, a présidé.

M. Brigidi a d'abord parlé de la situation de l'Italie après la guerre. Le fascisme a pour premier objectif la protection du travailleur mais il est fondamentalement opposé au socialisme. Il vient de se débarrasser des politiciens. Le rêve de rénovation nationale de Mussolini était de réunir en une masse compacte et solidaire toutes les classes de la société pour ne former qu'un tout indivisible entièrement dévoué au service de la patrie.

Ce rêve devait bientôt se changer en réalité et après quelques années d'efforts et de lutte fut fondé le syndicalisme national, qui éleva à un degré supérieur les conditions de vie morale et matérielle des hommes de toutes les professions et de toutes les classes. Le syndicalisme national n'a qu'un but et ce but est l'augmentation du salaire des ouvriers et l'amélioration des conditions de travail; le développement de la richesse et sa mise en valeur au profit du pays et le rétablissement de l'équilibre instant gravement menacé.

Ce nouveau système n'opprime pas les masses ouvrières mais les encadre dans la vie de la nation. A l'encontre du marxisme il reconnaît les catégories intermédiaires entre les employeurs et les ouvriers et traite avec impartialité tous ceux qui veulent le bien du pays.

Le système corporatif est constitué comme suit. Les ouvriers d'une même profession se groupent ensemble et choisissent dans leurs rangs des hommes qu'ils élisent au poste de conseillers. Les employeurs dans la même profession font de même et ces conseillers des deux groupes joints aux conseillers nommés par l'Etat forment la corporation.

Chambre corporative

L'Etat qui considère comme son devoir de mettre sur pied un système social utile à la collectivité entière ne cherche qu'à dominer et à discipliner les forces de la production nationale. Tous les règlements qui constituent ce système et qui ont été dictés par Mussolini ne tendent qu'à la rénovation complète de la société italienne et à la mise en valeur de tous les travailleurs.

Mussolini, satisfait de son expérience qui a fait renaitre pour ainsi dire l'Italie, veut maintenant mettre à la place du gouvernement les conseils des corporations et en faire la Chambre corporative.

Le nombre des députés pour tout le royaume est de 400 et le royaume forme un collège national unique. La répartition de ce nombre entre les différentes confédérations a lieu en proportion des forces réelles qu'elles représentent dans l'économie de la nation et de façon concrète.

Tous les députés sont choisis parmi les gens de tous les métiers et de toutes les professions et, de cette manière, le peuple aura confiance en ses représentants qui auront été choisis dans ses rangs et qui connaîtront à fond la question qu'ils discuteront, que ce soit en électricité, en agriculture ou autre branche de l'industrie et du commerce.

M. Brigidi a exposé la situation juridique des syndicats d'ouvriers et de patrons et a donné des exemples pour montrer comment les problèmes économiques de toutes sortes sont résolus par ces organismes, qu'il s'agisse d'industrie, d'agriculture, de commerce, etc.

Feu Mme M. Perras

Mme Vve Marcel Perras, née Bessette (Stéphanie), est morte, hier matin, à l'hôpital Notre-Dame, après quelques semaines de maladie subaiguë. La défunte était née Saint-Reni de Napierville. Elle était âgée de 68 ans et 11 mois.

Lui survivent: un fils, M. Armand Perras, représentant à Montréal de la Scotch Anthracite Coal Company, Limited; une fille adoptive, Mme Alfred Nantel, (Floriane Bessette), trois frères: MM. Hercule et Séverin Bessette, de Montréal, et M. Arsène Bessette, de St-Jovite, et une sœur, Mme Marie Bessette, de St-Jovite.

M. Armand Perras, de Montréal, et Mme Exilda Gagné, de Saint-Paul, Minnesota; un beau-frère, M. Alphonse Perras, de Montréal.

Pour les aveugles

L'exposition de l'Association canadienne-française des Aveugles Inc., à la salle Montcalm, angle St-Zotique et Delorimier, marche de succès en succès. Chaque soir une salle comble examine avec intérêt les expositions, apportant une attention toute spéciale aux travaux confectionnés par les aveugles et de ce intérêt vient l'abandonnement de trouver tant d'exactitude dans leurs travaux manuels, accomplis par ceux qui sont complètement privés de la vue.

Ce soir, l'orchestre Edmond Trudel fera les frais de la partie musicale, avec ses 40 musiciens. Mlle Jeanne Mignolet, chanteuse, est aussi au programme.

Le dernier point à décider est la durée du délai qui sera donné aux contribuables pour acquiescer leur imposition.

D'abord, je crois que pour le montant mis à la charge du quartier Notre-Dame-de-Grâce par la taxe mobile annuelle, il n'y a pas lieu de préparer un rôle de répartition et qu'il n'y a pas lieu, non plus, de fixer la durée dans laquelle tout le montant devra être payé en capital et intérêt. En effet, le Conseil devra, chaque année, établir cette taxe annuelle mobile à un montant qui ne devra pas dépasser un dollar (\$1) par mille dollars (\$1000) de l'évaluation de tous les immeubles imposables et non imposables de Notre-Dame-de-Grâce. Cette taxe devra donc être imposée chaque année jusqu'à l'extinction de la dette du quartier.

Pour l'imposition faite aux riverains j'ai cru devoir limiter la durée dans laquelle elle devra être payée à dix-huit (18) ans de manière à ce que cet impôt soit rentré en même temps que ceux qui sont imposés par les autres expropriations de la Cité de Montréal actuellement en cours de révision.

Or, par le deuxième alinéa du paragraphe 5 du Plan Parent, le terme que le peu fixer ne doit pas excéder vingt ans (20) du premier (1) octobre mil neuf cent trente-trois (1933). Une année est déjà écoulée et il s'en écoulera peut-être une autre avant que les rôles soient prêts et les feuilles d'impôts envoyées aux contribuables.

L'imposition sera donc payable en dix-huit (18) versements annuels dont le seizième (16) premiers sont pour un vingtième (1-20) de l'imposition et les deux derniers de un dixième (1-10).

Chez les libéraux

M. Honoré Mercier présente M. Edouard Tellier aux présidents des clubs libéraux — Suggestions

M. Honoré Mercier, ministre des terres et forêts a présidé hier soir, l'assemblée des présidents des clubs libéraux, aux bureaux de l'organisation libérale.

M. Mercier a présenté M. Edouard Tellier, organisateur en chef des forces libérales pour la région de Montréal, aux présidents.

M. Mercier a fait quelques suggestions: que tous les clubs inscri-



ME EDOUARD TELLIER, le nouvel organisateur en chef des libéraux pour la région de Montréal. (United Newspaper Service).

vent les noms des membres du comité de direction, tenir des élections au moins une fois par an; soumettre tous les noms de leurs membres au bureau central; les associations devraient se faire reconnaître officiellement par le bureau central; il ne devrait y avoir qu'une seule fédération des clubs libéraux dans la région de Montréal.

Les suggestions de M. Mercier ont été approuvées et Me Tellier chargé de voir à leur application.

Notes maritimes

Le port, plus actif en fin de saison

Le niveau de l'eau dans le port de Montréal est le même aujourd'hui que l'an dernier à la même date, soit 28 pieds et 6 pouces. On compte une trentaine d'océaniques aux divers postes d'amarrage. L'activité demeure grande dans le port à la veille de la clôture de la saison de navigation.

La température a été si clémente, jusqu'à date, qu'on prévoit que la saison sera prolongée d'une semaine ou deux.

Dernier paquebot du P. C.

Le Duchesse de Bedford, le dernier paquebot du Pacifique Canadien qui remontera le Saint-Laurent cette année, est attendu à Québec jeudi avec une assez longue liste de passagers.

Il restera dans le port jusqu'à mercredi prochain, alors qu'il reprendra la direction de Glasgow, Belfast et Liverpool, clôturant ainsi la saison d'été du Pacifique Canadien dans le Saint-Laurent. Le Duchesse de York inaugurera la saison d'hiver dans les ports des provinces maritimes en faisant son entrée à Halifax deux jours plus tard, soit vendredi le 30 courant.

Parmi les passagers qui sont actuellement en route pour le Canada à bord du Bedford, on remarque M. A.-W. Merriam, secrétaire privé du très honorable premier ministre R.-B. Bennett, qui retourne à Ottawa après un séjour de plusieurs semaines en Europe.

Va-et-vient de la flotte de la C. N. R.

Le dernier navire de la Canadian National Steamships à remonter le Saint-Laurent avant la clôture de la navigation sera le Colborne, affecté aux croisières à l'aventure. Il est attendu à Montréal le 28 novembre. Il transportera des voyageurs et une cargaison de produits des Antilles. Il quittera Montréal le 30 novembre.

Le Chomedy est actuellement en route pour Demerara où il arrivera le 5 décembre. Il sera de retour à Halifax le 18 décembre.

Le Lady Somers a fait escale aux Bermudes hier, et sera à Nassau vendredi et à Kingston, Jamaïque, lundi. Il sera de retour à Halifax le 7 décembre.

Le Lady Rodney qui a quitté Montréal le 1er novembre a fait escale hier aux Bermudes. Il est en route pour Halifax où il arrivera vendredi.

Le Lady Hawkins a fait escale à St. Kitts et Nevis hier. Il sera à Saint-John le 13 décembre, après avoir visité les ports de Antigua, Montserrat, St-Lucie, de la Barbade, St-Vincent, Grenade et Trinidad. Il sera à Demerara le 27 novembre.

Le Lady Nelson a quitté la Barbade hier soir et sera à Saint-Jean le 29.

Le Lady Drake est actuellement à son port d'attache, Halifax, et commencera ses voyages d'hiver le 29.

Le Lady Drake est actuellement à son port d'attache, Halifax, et commencera ses voyages d'hiver le 29.

Le Lady Drake est actuellement à son port d'attache, Halifax, et commencera ses voyages d'hiver le 29.

Le Lady Drake est actuellement à son port d'attache, Halifax, et commencera ses voyages d'hiver le 29.

Le Lady Drake est actuellement à son port d'attache, Halifax, et commencera ses voyages d'hiver le 29.

Le Lady Drake est actuellement à son port d'attache, Halifax, et commencera ses voyages d'hiver le 29.

Le Lady Drake est actuellement à son port d'attache, Halifax, et commencera ses voyages d'hiver le 29.

Le Lady Drake est actuellement à son port d'attache, Halifax, et commencera ses voyages d'hiver le 29.

Le Lady Drake est actuellement à son port d'attache, Halifax, et commencera ses voyages d'hiver le 29.

Le Lady Drake est actuellement à son port d'attache, Halifax, et commencera ses voyages d'hiver le 29.

Le Lady Drake est actuellement à son port d'attache, Halifax, et commencera ses voyages d'hiver le 29.

Le Lady Drake est actuellement à son port d'attache, Halifax, et commencera ses voyages d'hiver le 29.

Le Lady Drake est actuellement à son port d'attache, Halifax, et commencera ses voyages d'hiver le 29.

Le Lady Drake est actuellement à son port d'attache, Halifax, et commencera ses voyages d'hiver le 29.

ORATEURS, CHANTEURS, SPORTIFS
ESSAYEZ
Les Pastilles VALDA
Vous en serez enchantés.
En Vente partout
Les Exiger EN BOITES portant le nom
VALDA
Agent Général pour le Canada: Alfred OUIF, 184, St-Paul Est, Montréal.

Agissez!
SI VOUS MANQUEZ D'ÉNERGIE VOUS RISQUEZ DE PERDRE VOTRE POSITION
Les positions se font de plus en plus rares et ce sont ceux qui possèdent la force, santé et énergie qui auront la préférence.
Ces qualités, toute personne faible, nerveuse et déprimée pourra les obtenir facilement en employant l'Elixir Tonique du Dr Montier—un reconstituant énergique éprouvé, délicieux et facile à digérer.
Ne constipe pas
Elixir Tonique DR Montier

EXIGEZ LE CIGARE
Revelation 10
Puritanos
L. O. GROTHE LIMITEE — Maison canadienne et indépendante

Une marque de FOURRURES de haute qualité à des prix à la portée de tous
Si vous désirez un manteau de fourrure d'un chic distingué et de bon goût, et d'une qualité qui vous assure plusieurs années de satisfaction, vous ne pouvez acheter avec plus de certitude que chez Desjardins.

Seal Français
Une fourrure peu dispendieuse, de bonne durée et d'apparence distinguée, en de très élégants modèles. Magnifique valeur à \$72.50
Broadtail Pluché
Plus en vogue que jamais, à cause de sa luxueuse beauté. Nouvelles créations de grand chic, en diverses nuances. \$82.50
Rat Musqué
La fourrure préférée des jeunes filles. Très jolie, pratique et durable pour celles qui portent un manteau de fourrure tous les jours \$92.50
Seal Hudson
Toujours en vogue, toujours de mise en toute occasion. Les nouveaux modèles sont d'une élégance ravissante. Très belle qualité à \$172.50

Facilités de Paiement Accordées sur Demande
Le plus bel assortiment de fourrures à Montréal. — Manteaux à des prix variant suivant les grandeurs, les modèles et le degré de qualité. Chaque manteau Desjardins représente, à son prix, une valeur insurpassable.
DESJARDINS
Chas. Desjardins & Co. Limitée
1170, rue SAINT-DENIS
FRS. DESJARDINS, président.
J.-D. ADAM, sec.-trésorier.

UN RESTAURANT
de REPUTATION INTERNATIONALE
LE GRILL LASALLE
Musique de danse par LES CAVALIERS
LE LUNCH, LE Dîner et le SOUPÉ
BANQUETS ET RÉCEPTIONS ORGANISÉS
DRUMMOND & STECHERTHE
Avez-vous besoin de bons livres?
Adressez-vous au Service de librairie du "Devoir", 430 Notre-Dame est, Montréal.

CALENDRIER

Demain: MERCREDI, 21 novembre 1934
Présentation de la B. V. M., dble. maj.
Lever du soleil, 7 h. 06.
Coucher du soleil, 4 h. 24.
Nouvelle lune, le 6, à 11 h. 50 m. du soir.
Premier quart, le 13, à 9 h. 42 m. du soir.
Pleine lune, le 20, à 11 h. 32 m. du soir.
Dernier quart, le 29, à 45 m. du matin.

Le DEVOIR est membre de la "Canadian Press", de l'"A.B.C." et de la "C.D.N.A."

— DEMAIN —

PLUVIEUX
MAXIMUM et MINIMUM
Aujourd'hui maximum 34.
Minimum aujourd'hui 20.
Même date l'an dernier 26.
Même date l'an dernier 11.
BAROMETRE: 10 h. 30.40, 11 h. 30.41.
Midi: 30.41.
Chiffres fournis par la Maison L.-R. de
Nestlé, 1610, St-Denis, Montréal.

Le budget des fortifications augmenté de 53 millions en France

Franchet d'Esperey croit la situation pour le moins aussi grave qu'à la veille de la Grande guerre

Paris, 20. (S.P.C.) — Le budget des fortifications est augmenté de 800 millions de francs (environ 53 millions de dollars). Les effectifs en activité de service seront accrus.

Le rapporteur du budget, M. Léon Archimbaud, demande à la Chambre des députés d'affecter 5,689,215,000 francs (environ \$376,200,000) au budget militaire de 1935, parce que, affirme-t-il, l'Allemagne sera en mesure, l'année prochaine, de mettre en campagne une armée de 5,500,000 hommes et qu'elle possède déjà de 3,500 à 4,000 avions militaires. Il explique qu'il tient ces chiffres du maréchal Pétain, ancien ministre de la guerre, et de diverses autres sources.

D'autre part, le maréchal Fran-

chet d'Esperey a dit que la situation lui paraît pour le moins aussi grave qu'elle l'était à la veille de la Grande guerre. Les Allemands, a-t-il ajouté, se préparent, mais nous, nous ne nous préparons pas assez. Ils sont aussi dangereux qu'ils l'étaient.

Enfin, le colonel Jean Fabry, ancien ministre de la guerre, écrit dans un article, qu'il y a lieu de croire possible une foudroyante attaque allemande. Le colonel Fabry affirme notamment que l'Allemagne a une armée nouvelle, parfaitement équipée, et qu'elle accroit rapidement une force aérienne "pointée sur Paris et sur Londres". Il conclut qu'il faut à la France un gouvernement fort et l'union nationale en face de ce péril.

M. Taschereau prie les obligataires...

(Suite de la 1ère page)

cents le kWh. Le prix de 1.718 est plus que le tiers de 3 cents. Faut-il en conclure que votre compagnie consent à subir une perte en distribuant l'énergie électrique à Greenfield Park?

M. Beaudin: Prenons plutôt le cas de Lachine...

M. Frigon: Mais dans la plupart des cas, la distribution vous ferait perdre de l'argent, si l'on s'en tient à vos chiffres et en prenant pour acquis que la distribution entre pour les deux tiers dans le prix de l'électricité rendue chez le consommateur.

M. Beaudin: Il n'y a pas de règle générale.

M. Frigon: C'est là où je voulais en venir: la comparaison des tarifs ne permet pas d'établir une règle générale.

M. Beaudin: Et ce que nous voulons établir, c'est que des consommateurs paient moins cher après l'acquisition d'un réseau municipal par une entreprise privée, sans que celle-ci ait à subir de concurrence.

Nous avons autrefois été en compétition avec des municipalités qui nous ont depuis cédé leurs réseaux, dit M. Beaudin. Je ne crois pas qu'une seule de ces municipalités voudrait revenir à l'ancien régime. S'il n'y a pas d'autre moyen que la municipalisation pour protéger le public, c'est admettre l'incompétence des organismes publics chargés de contrôler les services publics. On signale ce qui se fait aux Etats-Unis. Ce qui intéresse le public montréalais, c'est ce qui se passe chez lui.

La Montreal L. H. & P., continue-t-il, a déjà été en concurrence avec la ville de Verdun. Les deux parties se sont rendus compte des inconvénients qui en résultaient: duplication de tout. Il fallait une double série de poteaux dans chaque rue, des appareils en double sur les murs des édifices, etc. A l'époque des démolitions, c'était un chaos à ne s'y plus retrouver, car il s'agissait de remplacer un compteur de la compagnie par un compteur de la ville et inversement. Les raccordements donnaient lieu à d'autres embarras.

Le recours à la municipalisation et même à la concurrence, dit M. Beaudin, serait un exemple parfait de l'incompétence dans l'administration publique. "Après quarante années à l'emploi de compagnies d'utilité publique, j'en peux parler en connaissance de cause."

La concurrence

La concurrence, au dire de M. Beaudin, a toujours eu pour effet non pas de provoquer mais de retarder l'abaissement des tarifs. La concurrence dans la distribution

de l'électricité est cause de gaspillage et de gaspillage, c'est le consommateur qui doit en faire les frais. De plus, l'unité de service, sous un contrôle efficace, contribue à améliorer l'appareillage des rues. Dans la seule ville de Verdun, la vente du réseau municipal à la Montreal L. H. & P. a eu entre autres conséquences, de faire disparaître un millier de poteaux au moins, sans parler d'autres appareils.

La réglementation, dit M. Beaudin, est le seul moyen logique de protéger le public. S'il n'est pas la municipalisation pour protéger le consommateur d'électricité, où se trouve donc l'autorité?

Le règlement des taxis

LE CONSEIL L'ADOPTERA

Le conseil municipal tiendra une assemblée cet après-midi. Il étudiera et adoptera le règlement des taxis, ou du moins le comité exécutif tentera de le faire adopter. Le conseil se formera en comité général pour entendre les explications de M. Dufresne, chef de police.

Des amendements ont été apportés au règlement, au cours des caucuses, mais le principe reste le même: soit le droit pour le comité exécutif de limiter le nombre des taxis, le demandeur même le droit de réduire le nombre des taxis actuels. Plusieurs échelons estiment que l'on constitue ni plus ni moins le trust du taxi soudé au trust de l'essence. On a aussi laissé la clause qui détermine que les nouveaux permis seront accordés à ceux qui en détiennent déjà.

Le soin des malades

Un livre très pratique concernant le soin des malades

Un livre très pratique concernant le soin des malades a été publié par une religieuse de l'Hôtel-Dieu de Montréal. Il s'adresse non seulement aux gardes-malades faisant du service dans les hôpitaux, mais aussi aux familles, dans lesquelles on est un jour ou l'autre obligé de donner soi-même aux malades des soins prescrits par les médecins.

"Principes élémentaires concernant le soin des malades — Cours de technique", tel est le titre de ce nouveau volume, lequel comprend une foule de bons conseils sur les traitements de tous genres et leur application, avec une quantité de photographies à l'appui. C'est un livre indispensable tant aux hospitalières qu'aux personnes auxquelles le soin d'un malade est confié dans une famille privée.

En vente à la Librairie du Devoir, \$1.25 au comptoir, \$1.35 franc.

Hull demande une faveur à M. Taschereau

La proposition de deux industriels judéo-américains

Deux industriels judéo-américains, MM. Cohen et Marks, sont à la recherche d'une ville prête à garantir les obligations qu'ils émettront pour la construction d'une fabrique de tissus de coton qui emploiera 2,000 ouvriers et la construction d'un filtre de \$600,000.

Après avoir fait des instances auprès de villes comme les Trois-Rivières, comme Montréal-Est, comme Yamachiche, entre autres, sans avoir eu de succès, ils tâchent de gagner à leur cause la ville de Hull.

Le premier ministre de la province, M. Taschereau, a eu écho de ces démarches ce matin. Un groupe de citoyens de Hull s'est présenté à son bureau de Montréal pour lui demander une faveur importante.

Présentement, une loi provinciale défend aux municipalités de garantir les obligations des compagnies qui sollicitent la faveur de s'établir dans leur territoire. Comme l'a expliqué le premier ministre, cette loi s'imposait. C'était une véritable enclume. Dans le passé, certaines municipalités ont payé cher les faveurs qu'elles ont faites aux compagnies.

C'est un amendement général à cette loi ou une loi d'exception que les députés de Hull ont proposé à M. Taschereau.

Le premier ministre leur a répondu que leur demande exige de la réflexion.

Le désarmement

L'ATTITUDE DE L'AUTRICHE DE L'ITALIE ET DES ETATS-UNIS

Genève, 20. (S. P. A.) — Les faits suivants ont marqué la réunion d'un comité de désarmement aujourd'hui: L'Autriche a dit qu'il est nécessaire qu'elle augmente son matériel de guerre, parce que son indépendance et la paix européenne sont présentement menacées. L'Italie a exprimé l'opinion qu'il est inutile de poursuivre la conférence de désarmement en l'absence de l'Allemagne — qui a cessé de participer à la conférence parce que les puissances ne consentaient pas à son réarmement. M. Hugh-R. Wilson, ministre des Etats-Unis en Suisse, a proposé la négociation d'un traité international pour soumettre l'industrie et le commerce du matériel de guerre à un régime de permis et d'entière publicité. En vertu de ce traité, une commission permanente, établie à Genève, serait chargée de tenir le monde au courant de tout ce qui a trait aux armements.

Avant de suspendre les travaux du comité, M. Arthur Henderson, président de la conférence du désarmement, a été autorisé à convoquer les députés vers janvier, pour débattre le projet des Etats-Unis et diverses autres questions.

Machado demeurera en Italie

Saint-Domingue, 20. (S.P.A.) — L'ex-président Machado, de Cuba, réfugié ici depuis plusieurs mois, est sur le point de s'embarquer pour l'Italie, où il fixera sa résidence.

Le procès de Lilian Morel

Le procès de Lilian Morel, accusée du meurtre de William Owen, courtier, est continué cet après-midi aux Assises et vers midi le juge Charles A. Wilson l'a adjourné à cet après-midi.

La session en Angleterre

LE DISCOURS DU ROI

Londres, 20. (S.P.C.) — Le discours que le Roi a prononcé à l'ouverture de la session parlementaire, aujourd'hui, réaffirmait la résolution que le gouvernement a prise de poursuivre ses efforts pour maintenir la paix et de chercher, à cette fin, une coopération internationale et un accroissement de l'autorité de la Société des Nations. Au sujet de la révision de la constitution indienne, le discours exprimait l'espoir que les deux Chambres n'auront qu'un but, en abordant ce problème: augmenter le bien-être de l'Empire. Enfin, le discours annonçait les projets suivants: subventionner les cargos irréguliers, améliorer l'habitation, accélérer l'organisation des communications aériennes de l'Empire.

Mort de l'ancien sénateur Broussard en Louisiane

New-Iberia, Louisiane, 20. — L'ancien sénateur des Etats-Unis, M. Edwin S. Broussard, est mort hier à sa demeure, ici, à l'âge de 59 ans. Il fut sénateur de 1920 à 1932. M. Broussard était un vétéran de la guerre hispano-américaine et fit partie de la commission Taft à Manille, îles Philippines, de 1899 à 1901. Il était diplômé de la Faculté de droit de l'Université Tulane. Il s'était marié en 1905 à Marie Patout, qui lui survit ainsi que cinq fils et une fille. L'un de ses fils a été à l'emploi pendant plusieurs années d'une grande maison de commerce de la province de Québec.

Pas après 10 h. du soir

Québec, 20. (D.N.C.) — M. Gérard Tremblay avise les propriétaires d'établissements industriels et commerciaux qu'ils ne doivent pas faire travailler leurs employés après 10 heures du soir dans la période des fêtes.

Elections municipales en Saskatchewan

Regina, Sask., 20. (S.P.C.) — En Saskatchewan, les électeurs choisiront, lundi prochain, des maires, des conseillers municipaux, des commissaires d'écoles et d'autres officiers municipaux.

S. Em. le cardinal Mundelein

Chicago, 20. (A.P.) — Le cardinal Mundelein, archevêque de Chicago, célèbre aujourd'hui le 25e anniversaire de son élévation à l'épiscopat.

Cartes de souhaits — Sujets canadiens

(D'après Henri Julien)
LE RETOUR DE LA MESSE DE MINUIT

CHARROYAGE DE BOIS
HABITANT ALLANT AU MARCHÉ
"A LA TIENNE, VIEUX!"
LES SUCRES
LA DEBACLE
LE FUMEUR AU COIN DU FEU
LA PECHE A LA LIGNE
LE FRICOT
NUIT DE NOËL
LA CLOTURE
LA GRIEE
LA CARIOLE

Reproduction en noir, carnet, souhaits inscrits, avec enveloppe. Au comptoir, 0.05 chacune; 50s la douz. Par la poste, 0.05 chacune, 60s la dz. SERVICE DE LIBRAIRIE DU DEVOIR, 430 N.-Dane est, Montréal.

25 ans, 25,000

QUE CHAQUE LECTEUR NOUS EN TROUVE UN AUTRE ET LE BUT SERA DÉPASSÉ.

Les "Thrift Stores"

Le témoignage du vérificateur Marcel Guay sur cette chaîne montréalaise d'épicerie-fruiterie — la "Steinberg Service Stores"

Ottawa, 20. (S.P.C.) — La commission d'enquête sur les prix a entendu hier un témoignage du vérificateur Marcel Guay sur la chaîne montréalaise d'épicerie-fruiterie "Thrift Stores, Limited", un témoignage du vérificateur H. W. Driver sur la "Steinberg Service Stores, Limited", une autre firme montréalaise, et un témoignage du vérificateur H. M. Coates sur les firmes torontoennes "York Trading Company, Limited, Carload Groceries, Limited, et National Grocers."

Pas plus de \$100

Voici les principaux points du témoignage de M. Guay: La firme "Thrift Stores, Limited", exploite 75 épicerie-fruiteries à Montréal. Son capital comptable émis est de \$470,000. Elle tire, "semble-t-il, un très petit profit de ses magasins mêmes". D'après une information obtenue du secrétaire-trésorier, M. T. F. Munday, la compagnie accepte que le profit annuel de chaque magasin ne dépasse pas \$100. Pour l'exercice avril 1933-mars 1934, son profit annuel par magasin n'a été que de \$47.50. D'autre part, elle a obtenu un bénéfice net de \$69,056 grâce à des escomptes, à des remises, à des allocations et au rendement de placements qu'elle a faits. Ces trois années dernières, elle a obtenu de grossistes et d'industriels \$161,170 d'escomptes, d'allocations de publicité et d'allocations spéciales. Ses bénéfices nets des cinq années dernières forment un total de \$291,868. De cette somme, \$133,779 ont été affectés aux dividendes des actions privilégiées. Le reste, soit \$158,089, a été affecté à l'intérêt des actions ordinaires. Trois hommes ont la haute main sur la firme depuis septembre 1933: W. M. Hodgson, président du conseil d'administration, D. S. McMaster et A. E. Howard. Avant cela, la firme appartenait à deux grossistes nommés Rudolph et Joseph Schafman.

La firme compte 390 employés. A la fin de la dernière semaine de mars 1934, la paye moyenne de 252 commis n'a pas dépassé \$10.79 et celle de 85 commis a été de \$10.52. La paye moyenne de 141 livreurs était de \$4.30 pour une semaine de 70 heures.

Pour la dernière semaine de mars, les gérants de la firme ont touché en moyenne \$20.50, plus 3-4 de 1 pour 100 du chiffre des ventes, moins la valeur des marchandises perdues ou gâtées et les déficits de caisse. Les décalcons imputés aux gérants — en vertu de contrats — atteignent des proportions considérables. Ainsi, pendant l'exercice 1933-1934, les gérants avaient gagné une commission globale de \$24,444; les décalcons effectués, ils n'ont touché que \$6,840. Les décalcons entament le salaire, lorsque la commission est insuffisante.

La chaîne "Thrift" tire de la fruiterie la majeure partie de ses bénéfices. Il lui est arrivé de vendre le beurre en tincture à des prix inférieurs aux prix d'achat.

La chaîne Steinberg

La chaîne "Steinberg" possède onze comptoirs. Elle appartient à huit membres d'une famille nommée Steinberg. La firme a un capital réel de \$58,402. A la fin de l'exercice 1930-1931, elle accusait un bénéfice net de \$4,906. A la fin de l'exercice 1931-1932, son bénéfice net s'élevait à \$22,030. Le 31 juillet 1933, elle déclarait une perte de \$35,546. Récentement, elle payait 56 employés, excepté les gérants, de \$5 à \$20, soit une moyenne de \$14.35, pour une semaine de 65 heures 1-2 à 84 heures. La paye hebdomadaire moyenne de dix de ses gérants était de \$28. Canadiens français.

Une demande de M. Stevens à la commission d'enquête sur les prix

Ottawa, 20. (S.P.C.) — M. H. H. Stevens, l'ex-ministre du commerce, demande à la commission d'enquête sur les prix de faire comparaître "les industriels qui fournissent les confections et les chaussures aux marchands qui ont recours à l'achat massif et paient scandalement peu leurs employés", ainsi que "d'anciens gérants de certains magasins-chânes, afin de les interroger sur des procédés appliqués dans ces magasins en matière de poids et de mesures".

Un commis touchait \$10 pour 84 heures 1-2. Une employée recevait \$12 pour 70 heures.

La York Trading

La "York Trading Company, Limited, of Toronto", est une organisation de gros qui fournit des marchandises à 1,825 magasins fort divers. Elle vend des produits alimentaires, notamment au groupe d'épicerie-fruitière "Carload Groceries", aux épicerie librement groupées "Victoria", des chaussures aux "Mutual Stores", de la quincaillerie aux "Dominion Stores" (?). En 1933, elle a obtenu un bénéfice net de \$16,938. Cette année-là, des industriels lui ont accordé un rabais global de \$44,226. De plus, elle a reçu de marchands \$20,487 pour fins de publicité. Toutefois, elle paie certains produits alimentaires plus cher que ne le paient certaines chaînes d'épicerie. Le détailant doit souscrire au capital de la "York Trading" pour vendre des produits portant les marques de cette firme et pour participer à la réclame qu'elle fait à ses clients. C'est W. A. Dilworth qui possède le plus grand nombre d'actions ordinaires de la "York Trading". Il est à noter que la "York Trading" exige de presque tous ses clients qu'ils paient en sept jours, mais qu'elle a très longtemps fait bénéficier d'un crédit de \$49,341 la "Carload Groceries". Il y a aussi lieu de noter, a dit M. Coates, qu'elle accorde à la "Carload Groceries" des rabais qu'elle ne donne pas, par exemple, au groupe d'épicerie-fruitière "Superior", dont les propriétaires ont dû souscrire au capital "York Trading". On peut se demander si les "Carload Groceries" ont recours à l'injuste procédé de concurrence qui consiste à vendre à perte.

National Grocers

La firme ontarienne "National Grocers" résulte de l'association de 31 épiciers grossistes. En 1933, cette firme a fourni des marchandises à 705 détaillants. Ces cinq années dernières, elle a encaissé un bénéfice net global de \$1,606,252. Elle paie les salaires moyens suivants: à l'usine, l'homme reçoit \$16.66 pour 44 heures et la femme \$11.13; à l'entrepôt, le manoeuvre touche \$17.50 pour 47 heures.

Le Japon et le pétrole

Londres, 20. (S.P.C. Havas). — La Grande-Bretagne vient de faire de nouvelles représentations à Tokyo au sujet de mesures relatives à l'importation de pétrole au Japon et au sujet du monopole du Manchoukou sur le pétrole.

Feu le Dr E. Bellemare

Nous avons le regret d'apprendre la mort du docteur Elisée Bellemare, de Saint-Barnabé, comté de Saint-Maurice, décédé dimanche à l'âge de 81 ans et 9 mois.

Le docteur Bellemare laisse sa veuve, née Bald, et deux fils: le R. P. Hector Bellemare, de l'Ordre des Dominicains, et le docteur Eugène Bellemare. Ses funérailles auront lieu mercredi, à neuf heures et demie.

Nos condoléances à la famille en deuil.

M. l'abbé Groulx à la section Duvernay

LE DINER-CAUSERIE DE JEUDI

La section Duvernay, section spéciale de la société Saint-Jean-Baptiste de Montréal se recrute parmi les Canadiens français de la finance, du commerce, de l'industrie et des professions, à qui il est parfois impossible de suivre les réunions du soir des sections paroissiales.

Cette section fonctionne depuis le mois d'avril et s'est réunie plusieurs fois déjà.

Elle inaugure jeudi prochain la série de ses dîners-causeries à date fixe. M. Téléphone Brassard, président de la section, présidera la réunion.

M. l'abbé Lionel Groulx, titulaire de la chaire d'histoire du Canada à l'Université de Montréal, sera l'hôte d'honneur. Son allocution portera sur un sujet de pressante actualité.

Le dîner-causerie de novembre aura lieu à 12 h. 20 le jeudi, 22 novembre, chez Kerhulu et Odiau, 1284 St-Denis.

Pie XI les reçoit

Cité Vaticane, 20. (S.P.A.) — Le Saint-Père a donné une audience aujourd'hui, au chancelier et au ministre des affaires étrangères d'Autriche, MM. Schuschnigg et Berger-Waldeneck.

Bulletin météorologique

Toronto, 20. (S.P.C.) — Hier, il a fait passablement froid et il a plu ou neigé dans plusieurs régions de l'Est. Voici le temps qu'il fera probablement dans le Québec demain: bassins de l'Outaouais et du haut St-Laurent: fort vent du sud-est, pluie, doux; nord-ouest et lac St-Jean: vent de l'est et du sud-est, neige suivie probablement de pluie; bassin du bas St-Laurent: fort vent de l'est et du sud-est, élévation de la température, neige tournant à la pluie; golfe, rive nord et baie de Chaleur: vent de l'est et du sud-est, neige ou pluie.

LE REZ-DE-CHAUSSEE — FAITS ET OPINIONS

Et ce qui est...

Il y a souvent une marge considérable entre ce qu'on dit et ce qui existe. Mais on aura rarement vu un pire exemple de publicité dont on peut dire qu'elle ne reflète pas la vérité que celui qu'on pouvait constater dans les journaux de vendredi dernier.

L'enquête du Comité des onze d'une part, les poursuites prises de l'autre contre certaines épicerie en série parce qu'elles ne donnaient pas toujours la mesure ont prouvé à l'évidence ce que nous avons affirmé depuis des mois: à savoir que le public est trop souvent exploité, et aussi les employés. La forme de cette exploitation n'est pas la même dans tous les cas — il faut se plier aux circonstances et aux conditions particulières qui peuvent s'imposer — mais le résultat est le même: désorganisation du commerce; quasi-impossibilité et souvent même impossibilité absolue pour l'homme d'affaires indépendant de faire face à la concurrence qu'on lui fait, parce qu'elle est malhonnête; salaires bas partout, bas au point d'engendrer un véritable paupérisme permanent que se continuera dans les périodes dites prospères, comme dans les époques de crises si nous laissons faire.

Il est une autre affirmation que nous avons faite souvent et que les gens à tendances conservatrices, les gens qui craignent tous les changements même s'ils se font graduellement, nous ont reproché comme étant une autre exagération de notre part: à savoir que la publicité de certaines maisons est très souvent trompeuse.

L'enquête dans le cas de tels magasins a prouvé que leur publicité a très souvent induit leurs clients en erreur. Mais le cas de vendredi dernier en est un qui dépasse tous les autres en ce que l'affirmation faite est démentie le même jour, dans les mêmes journaux, et d'une manière qui ne peut que faire réfléchir les gens qui pensent encore.

Les Atlantic and Pacific Stores annonçaient en effet qu'ils sont une maison ayant foi en l'avenir du Québec, qu'ils n'ont pas réduit les salaires (il s'agit évidemment des salaires de leurs employés), et qu'ils ont pour principe d'assurer une rémunération raisonnable et de bonnes conditions de travail à leurs employés (la Presse du 16 novembre, page 28).

Dans le même numéro de ce journal, page 14, paraissait le compte rendu de l'enquête du Comité des onze sur différentes organisations d'épicerie en série, dont les Atlantic and Pacific.

La compagnie dit qu'elle a foi en l'avenir de notre province. Or c'est dans le Québec, à Montréal, qu'elle paie les salaires les moins élevés.

Elle affirme qu'elle assure une rémunération raisonnable à ses employés et de bonnes conditions de travail. Ses employés réguliers

travaillent de 66 à 74 heures par semaine, soit une moyenne de 11 à plus de 12 heures par jour. Et quant aux salaires: 23 commis gagnent \$6 par semaine; 55 ont \$8 pour 75 heures de travail; 8 ont \$9 et 46 ont \$10 pour 78 heures de travail. Certains des garçons livreurs ont jusqu'à \$6.50 par semaine; mais 3 d'entre eux touchaient, au moment de l'enquête, \$1.50 pour 66 heures de travail, 17 avaient \$2 pour 77 heures de travail, 32 avaient \$3 pour une semaine variant de 56 à 73 heures de travail.

Voilà ce que c'est, dans l'esprit de certains monopoles, que la rémunération raisonnable. Le même jour que ces détails paraissent, on affirme qu'on n'a pas "réduit" les salaires. Mais si on les avait réduits, qu'est-ce qui en serait resté? Ce sont les employés qui auraient payé leurs patrons!

Tout cela ne justifie-t-il pas la campagne de l'achat chez nous? En fait, ne fait-elle pas un devoir moral, pour tous, de ne pas participer au maintien de pareilles conditions dans notre vie sociale, donc de nous encourager que les maisons qui assurent vraiment une rémunération raisonnable et permettent à chacun de vivre dans des conditions normales? A compter d'aujourd'hui, ne sommes-nous pas tenus de faire en sorte qu'on ne puisse continuer l'exploitation de plus grand nombre au bénéfice d'un tout petit groupe de profiteurs? — C. H.

Lettres au "Devoir"

Nous ne publions que des lettres signées, ou des communications accompagnées d'une lettre signée avec adresse authentique. Nous ne prenons pas la responsabilité de ce qui paraît sous cette rubrique.

Les collégiens et les tramways

Montréal, le 16 novembre 1934. M. K. B. Thornton, gérant général.

Compagnie des Tramways, Montréal, 159, Craig, ouest, Montréal.

Monsieur le gérant, La Compagnie des Tramways de Montréal a reçu du Révérend Père Thomas Mignault, S.J., préfet des études au Collège Sainte-Marie, une requête demandant les réformes suivantes:

1o L'extension à tous les étudiants et étudiantes du droit d'utiliser sur les tramways les billets d'écoliers. Les élèves, en avançant en âge, ne perdent pas leurs conditions d'écoliers et n'en restent pas moins à la charge de leurs parents.

2o L'usage de ces billets par les étudiants le dimanche et une partie de la soirée, afin de leur permettre d'assister sans trop de frais aux offices religieux du dimanche matin et à leurs cours du soir.

3o La vente des billets d'écoliers à dix pour vingt-cinq sous au lieu de sept, afin de ne pas faire peser trop lourdement sur les jeunes les tristes effets de la crise.

Le Cercle Félix Martin, de l'A. C. J. C., a décidé à l'unanimité, à sa assemblée régulière du jeudi, le 15 novembre 1934, d'accorder son entier appui à cette requête et de vous adresser une lettre ouverte à ce sujet.

Le public de Montréal voit d'un mauvais oeil votre entreprise distribuer des dividendes de 9 p. c. en pleine crise, alors qu'elle réclame des écoliers des taux de nature à contrarier les intérêts de l'éducation. Nous considérons qu'une société d'utilité publique doit chercher une diminution de ses dépenses dans la baisse des dividendes et la diminution des traitements de ses employés supérieurs, plutôt que de faire supporter au public, en particulier aux écoliers, le poids de ses économies.

Nous ne croyons pas que votre entreprise ait le droit de sacrifier les intérêts de l'éducation à ceux d'un petit groupe d'individus. Notre peuple a plus que jamais besoin de chefs énergiques et clairvoyants en ces temps troublés, et c'est en facilitant à tous les jeunes l'accès aux maisons d'enseignement qu'il les préparera en plus grand nombre au rôle qu'il devra jouer plus tard.

Nous croyons que tout retard apporté au règlement de cette question sera de nature à froisser la

plus grande partie de notre population et ne sera favorable ni à notre ville ni à la Gie des tramways.

Veuillez agréer, monsieur, l'assurance de nos sentiments dévoués.

LE CERCLE FELIX-MARTIN,

DE L'A. C. J. C.

par Jean-Louis Dorais, président.

Montréal, le 16 novembre 1934

M. J.-M. Savignac, Président du Comité exécutif, Hôtel de ville, Montréal.

Monsieur le Président, La Compagnie des Tramways de Montréal a reçu du R. P. Thomas Mignault, préfet des études au Collège Sainte-Marie, une requête demandant les réformes suivantes:

1o L'extension à tous les étudiants et étudiantes du droit d'utiliser sur les tramways les billets d'écoliers. Les élèves, en avançant en âge, ne perdent pas leur condition d'écoliers et n'en restent pas moins à la charge de leurs parents.

2o L'usage de ces billets par les étudiants le dimanche et une partie de la soirée, afin de leur permettre d'assister sans trop de frais aux offices religieux du dimanche matin et à leurs cours du soir.



"Vivre en aimant"

Directrice: Jeanne METIVIER

LETTRE DE FADETTE

Vous serez peut-être aussi surprises que je l'ai été d'apprendre qu'il y a deux mille ans, un auteur grec, Xénophon, écrivait le premier traité d'économie domestique, un traité charmant, plein de délicatesses pour la femme et qui, dans son fond, m'a-t-on dit, est resté très moderne.

C'est que, de tout temps, la science ménagère a été jugée nécessaire pour le bien-être et la joie du foyer. Le foyer! un mot suggestif qui évoque l'image du feu attirant et réchauffant et l'image de celle qui en est la gardienne et le charme.

L'éducation d'une jeune fille n'est pas complète si elle n'apprend pas ses devoirs de future maîtresse de maison: cela ne se borne pas à des leçons de cuisine qui ne sont qu'une partie du programme: il faut qu'elle soit au courant de ce qui la fera capable de tout faire et de tout diriger chez elle.

Je suis allée, la semaine dernière, à Sutton, au couvent des religieuses de La Présentation de Marie, et j'ai été aussi surprise que charmée de cette école ménagère régionale, fondée il y a 25 ans, et dont le seul défaut me semble être le manque d'espace pour y recevoir plus d'élèves.

C'est une école primaire dont l'organisation, l'installation et l'outillage permettent de donner un enseignement ménager très complet en vue de l'entraînement professionnel des institutrices et de la formation de bonnes maîtresses de maison à la ville et à la campagne.

Dans ce but, aux cours ordinaires de l'école primaire s'ajoutent deux années de formation spéciale.

L'esprit qu'on y développe, c'est l'amour de la terre, de la vie rurale et de la vocation ménagère; on commence avec les toutes petites filles à qui l'on donne l'enseignement ménager approprié à leur âge.

Graduellement les cours deviennent plus complets et plus importants et ils se terminent par deux années dans une maison reliée au couvent par un passage couvert, mais qui a une vie indépendante. Actuellement, elles y sont vingt élèves avec deux religieuses institutrices.

Dans cette maison spacieuse et ensoleillée, les élèves sont chez elles et sous la surveillance et la direction des religieuses, chacune est maîtresse de maison à son tour et toutes changent d'occupations de temps à autre afin d'apprendre tous les petits mystères d'une bonne tenue de maison.

Les élèves reçoivent une formation théorique et pratique pour la direction du ménage, l'achat, la préparation et la conservation des aliments, la préparation d'une cuisine simple, substantielle et variée, et aussi d'une cuisine plus recherchée, la bonne tenue des appartements, le lessivage, le repassage, la couture, la coupe, le raccommodage, le tricot, la comptabilité ménagère.

Elles ont un jardin où elles cultivent les légumes et les fleurs, des ruches et un poutailier dont elles ont le soin et l'entière responsabilité. Une érablière sur le terrain leur permet, au printemps, de s'initier à la préparation du sucre et du sirop. Dans un grand atelier, rempli de rouets, de métiers à tisser et à tricoter, les élèves filent la laine et le lin, elles tissent des étoffes souples et jolies, des couvertures et des toiles. On leur donne des leçons élémentaires de chimie, ainsi que des leçons d'hygiène et de puériculture.

Tout cela m'a paru admirablement organisé, malheureusement on ne peut recevoir qu'une vingtaine d'élèves dans cette maison idéale où elles sont si heureuses qu'elles ne la quittent qu'à regret.

Il faudrait dans toute la province plusieurs maisons de ce genre, et quelques établissements plus considérables, des espèces de fermes modèles, où l'on donnerait un véritable enseignement rural agricole pour les filles. L'enseignement des religieuses serait complété par des cours de professeurs agronomes qui viendraient périodiquement. C'est l'ambition et le rêve des religieuses de la Présentation de compléter et d'agrandir leur institution de Sutton où elles font un excellent travail, mais trop limité.

L'enseignement ménager possède une grande vertu éducative: il oblige à la réflexion, il développe l'esprit d'observation, il forme le bon sens et il donne le sens pratique. Je le répète, c'est le perfectionnement de l'éducation de la jeune fille et, de plus en plus, il faudrait y recourir afin de la préparer à bien remplir ses charges de femme.

La science ménagère est nécessaire à toutes les catégories de femmes. Dès lors, les cours ménagers doivent être accessibles aux jeunes filles, non seulement dans les grandes villes, mais dans les petites villes, les villages et la campagne.

En Belgique, 70 pour cent des jeunes filles font de l'entraînement ménager; en Suisse, cet enseignement sera bientôt obligatoire s'il ne l'est déjà.

Les campagnes se repeupleront quand les femmes, de nouveau attachées à la terre, auront appris, en laissant de côté les vieilles routines, à faire des maisons confortables, agréables, où l'on mange bien, où, dans les grandes pièces aérées et ensoleillées, on est fier de donner une large hospitalité.

C'est la vie d'autrefois: il faut y revenir et remplir la maison d'activités et d'industries qui, en augmentant l'aisance de la famille, mettront beaucoup d'intérêt dans la vie des femmes de la campagne.

FADETTE

Les devoirs d'une apôtre

Le R. P. A. Lamarche, O.P., les décrit hier à la Providence Notre-Dame de Grâce — La fête de sainte Elisabeth — Mgr Chaumont président

A l'occasion de leur fête patronale, la Sainte-Elisabeth, les Dames de Charité de l'Orphelinat de la Providence, à Notre-Dame de Grâce, se sont réunies hier après-midi, ainsi qu'un bon nombre d'amis de l'œuvre, pour entendre une conférence du R. P. A. Lamarche, O.P., un programme artistique avait aussi été préparé avec soin. Un orchestre bénévole fit entendre quelques pièces, les élèves de l'orphelinat exécutèrent un chant de circonstance; il y eut aussi récitation par Mme Cora Elie-Lepage, professeur de diction, et chant par Mlle Lucille Beaudry, soprano bien connu.

Mme W. Déziel, secrétaire de l'Association des dames de charité, donna lecture des minutes pour l'année 1934, après quoi le R. P. A. Lamarche monta sur l'estrade et donna de sages directives aux dames réunies, en s'inspirant de la vie du saint charitable par excellence: saint Vincent de Paul.

Cette séance était sous la présidence du R. P. Antonin Bissonnette, curé de Notre-Dame de Grâce, et de Mgr Chaumont, V.G., directeur de l'action catholique.

Le R. P. Lamarche

Dans le domaine de l'action apostolique, dit le R. P. A. Lamarche, O.P., il y eut des pionniers, des découvreurs: ce sont les fondateurs d'ordres religieux. L'un des plus remarquables fut sûrement saint Vincent de Paul, qui fonda les Prêtres des Missions, les Dames de Charité, puis les Filles de Charité.

Saint Vincent de Paul possédait éminemment les principales vertus et qualités du découvreur. D'abord, qu'est-ce qu'un découvreur? C'est un grand cœur obsédé par une grande pensée. Que deviendra ce cœur une fois débarrassé de toute préoccupation vaine? Il deviendra une plénitude sans cesse débordante. Que deviendra cette pensée s'il la reçoit comme une pensée de Dieu devant se réaliser par son entremise? Elle deviendra une force portant son homme au lieu d'être portée par lui.

Saint Vincent de Paul fut ce grand cœur et fut possédé par la pensée du devoir de charité. Il avait un solide bon sens, bien qu'étant peu fort du côté de l'imagination; il ne pensait pas par divination comme les découvreurs du domaine matériel.

Parlant des différentes fondations de saint Vincent de Paul, le conférencier dit quelques mots des dames de charité, qui se recrutent alors dans la petite bourgeoisie des villes, dans les campagnes environnantes ou dans la haute aristocratie. Il cite entre autres, parmi les dames nobles qui en firent partie: la Reine Anne, la Duchesse d'Aiguillon, la Comtesse de Gondy. Elles se faisaient les servantes des pauvres, s'engageant à visiter les malades, à les soigner, à leur porter des provisions que leur fournissait la trésorière. "Aimons Dieu, disait saint Vincent; mais que ce soit aux dépens de nos bras, à la sueur de notre visage". "Soyez constamment joyeuses, ajoutait-il, saint à ses dames de charité, ne vous surchargez pas trop, faites bien ce que vous faites avant de commencer de nouvelles tâches".

Le R. P. Lamarche demanda aux dames bienfaitrices de faire leur programme de vie.

Le curé de Notre-Dame de Grâce, le R. P. Antonin Bissonnette, O.P., remercia ensuite le conférencier et demanda à M. l'abbé Emile Lambert, curé de Saint-Léonard de Port-Maurice, de dire quelques mots. M. Lambert dit sa satisfaction d'avoir assisté à cette intéressante fête et entendu la belle conférence du R. P. Lamarche.

Mgr Chaumont

Disant toute sa joie de se trouver au milieu de ce centre de charité qu'est l'Orphelinat de la Providence, Mgr Chaumont, V.G., directeur de l'action catholique, s'exprime ainsi: "Il faut bon trouver des cœurs qui se donnent totalement

aux pauvres, qui donnent non seulement leur o. r. mais leur âme". Remerciant ensuite les dames de charité et les religieuses de la Providence qui dirigent cette maison, il ajoute: "Si vous n'étiez pas là, mesdames, si nos religieuses n'étaient pas là, que ferions-nous de tous ces pauvres enfants sans père ni mère qui seraient exposés à toutes les dépravations".

Pour terminer, le directeur de l'action catholique recommanda aux dames de pratiquer la vie intérieure: la vie intérieure, nous ne pourrions rien faire si nous ne la mettions pas à la base de notre charité.

Faites dès maintenant votre gâteau de Noël

Le gâteau de Noël ne doit être mangé qu'après six semaines — Deux bonnes recettes

Toute bonne cuisinière sait qu'elle doit laisser rassir durant six semaines le fameux gâteau aux fruits de Noël avant de le servir. Il est donc temps de le préparer. Le gâteau aux fruits brun a toujours été populaire, bien que le gâteau blanc plus léger prend aujourd'hui plus de vogue. Ce dernier est fait avec des blancs d'œufs et seulement la moitié de la quantité de graisse qui entre dans la préparation de son frère plus lourd.

Nous donnons ici deux recettes expérimentées qui nous sont fournies par les *Canadian Food News* de Toronto, 366, rue Adelaide W.:

GATEAU AUX FRUITS BLANC

4 tasses de farine à gâteau tamisée, 1 c. à thé de poudre à pâte, 1/2 c. à thé de sel, 1 lb. de raisins Sultana, 1/2 lb. de citron confit coupé fin, 1/2 lb. de chaque zeste d'orange cristallisé, 1/2 lb. de zeste de citron cristallisé, 1/2 lb. de cerises rouges hachées finement, 1 lb. d'amandes blanches hachées finement, 1 tasse de beurre ou de graisse, 1 1/2 tasse de sucre, 1 c. à table de jus de citron, 10 blancs d'œufs bien battus.

Pour obtenir de meilleurs résultats en battant les blancs d'œufs, apporter les œufs dans une pièce chaude quelques heures avant de les utiliser. Tamisez la farine avec le sucre et le sel et tamisez ensemble trois fois. Tamisez une tasse du mélange de farine sur les fruits et les noix et mélangez bien: cela empêchera les fruits de s'accumuler au fond du gâteau. Battez le beurre ou la graisse en crème, ajoutez le sucre peu à peu et battez ensemble en crème jusqu'à ce soit léger. Ajoutez le reste du mélange de farine, une petite quantité à la fois. Battez après chaque addition jusqu'à homogénéité. Ajoutez le jus de citron, les fruits et les noix. Incorporez dans les blancs d'œufs. Versez dans des moules que vous aurez doublés de papier et faites cuire à four doux (250°F) durant 2 1/2 heures, élevez alors le four à 300°F durant 15 minutes. N'enlevez pas des moules avant que le gâteau soit refroidi. Cela fait six livres de gâteau aux fruits.

GATEAU DE NOËL BRUN

1 lb. (4 1/2 tasses) de farine tamisée, 1 c. à thé de poudre à pâte, 1/2 c. à thé de sel, 1/2 c. à thé de muscade, 1 lb. de beurre ou de graisse, 1 lb. de cassonade, 10 œufs bien battus, 1 lb. de cerises confites, 1/2 tasse de cidre, 1/2 lb. d'ananas confit, 1 lb. de dattes sans noyaux et hachées, 1 lb. de raisins, 1 lb. de raisins de Corinthe, 1/2 lb. de citron confit tranché mince, 1/2 lb. de zeste d'orange et de citron confits, 1/2 lb. de noix hachées, 1 tasse de miel, 1 tasse de mélasse.

Tamisez la farine une fois, pesez, ajoutez la poudre à pâte et les épices, tamisez ensemble 3 fois. Battez le beurre ou la graisse en crème, ajoutez le sucre graduellement et battez ensemble jusqu'à ce que le mélange soit léger. Ajoutez les fruits, les noix, le cidre, le miel et la mélasse. Ajoutez la farine graduellement. Versez dans des moules graissés doublés de papier épais, et graissez encore. Faites cuire dans un four doux (250°F) jusqu'à ce qu'il soit à point. Faites refroidir dans les moules. Pour les gros gâteaux, faites cuire environ 4 heures dans des moules de 8 x 4 x 3 pouces. Pour les petits gâteaux, dans des moules de 6 x 3 x 2 1/2, pendant 2 1/2 à 3 heures. Cela fait environ 10 livres de gâteau aux fruits. Avant de le servir,

Les nouvelles féminines

Fédération Nationale St-Jean-Baptiste

L'Assemblée du Cercle d'étude du Comité des œuvres économiques aura lieu le mardi 21 novembre, à 8 h., à la Fédération, 833, rue Sherbrooke. Le R. P. Arthur Dubois, S.J., donnera un cours de législation du travail; on traitera aussi de questions d'actualité. Tous les membres de la Fédération et des œuvres affiliées sont invités.

Pensionnat St-Basile

La réunion des anciennes élèves du Pensionnat St-Basile aura lieu le mercredi 21 novembre, à 2 h. p.m. Les religieuses de Ste-Croix ainsi que les membres du conseil de l'amicale invitent cordialement toutes les anciennes à cette assemblée.

Visite aux malades

Les anciennes dames de charité de l'hôpital N.-D. de la Merci s'organisent pour la visite aux malades; une assemblée à cette fin sera tenue le 21 novembre à 3 h. p.m. à l'hôpital, 607 boul. Gouin ouest. On se propose de demander à chaque dame une après-midi par mois; ces quelques heures seront surtout consacrées à la visite des malades.

Pour renseignements, tél. à Lancaster 5401, ou à Calumet 3617, ou à Crescent 0589.

Hôpital St-Joseph des Convalescentes

L'Hôpital Saint-Joseph des Convalescentes, 4585 Berri, remercie les dames patronnes du comité, les organisatrices, les collaboratrices et toutes les bienfaitrices de la vente de charité qui s'est tenue le mercredi 21 courant à 8 h. p.m. Les gagnants des \$50.00 en prix ont été: M. 5331, M. le Dr François Bédard, 502 rue Chertier; M. 5101, M. le Dr Tancred Bissonnette, 4121 rue St-Denis; M. 5726, M. J. D. Méthieu, 8441 rue Berri; M. 4490, Mme H. Hamilton, 3725 rue St-Denis; M. 5818, Mlle S. Chénier, 815 St-Dominique. La prochaine assemblée des dames patronnes de l'hôpital aura lieu le mercredi, 21 courant à 2 h. 30.

Académie Sainte-Brigide

La réunion annuelle des anciennes de l'Académie Sainte-Brigide n'a pas eu lieu le 17 novembre comme d'habitude. Elle est remise en février. Pour renseignements, appeler Harbour 8221 ou Chertier 2503.

Chez les femmes d'affaires

L'Assemblée générale de l'Association des femmes d'affaires affiliée à la Fédération aura lieu à 833 Sherbrooke est, le mercredi 21 courant à 8 h. p.m. précises. Après le salut du St-Sacrement, le R. P. Archambault, O.P.M., donnera une causerie. Toutes les personnes intéressées dans les affaires sont invitées.

La vie bénédictine

Le premier devoir de l'homme est de rendre à Dieu le culte qui Lui est dû. Ce devoir occupe à lui seul la première Table de la Loi, il passe avant les devoirs de l'homme vis-à-vis de lui-même et de son prochain.

Rendre à Dieu ce culte, c'est participer à la vie même du Christ, le Verbe, la Parole, qui chante éternellement la gloire du Père, et qui en s'incarnant est venu sur notre terre exprimer cette louange par toute Sa vie humaine. Dans l'univers entier, l'Eglise, entraînée dans ce chant d'amour du Verbe incarné, unit les accents de son adoration et de sa prière, dans une hymne incessante à la gloire de la Souveraine Majesté.

Il faut donc que l'exercice du culte occupe la première place dans la vie monastique. "Rien, dit saint Benoît, ne doit être préféré à l'œuvre de Dieu. Tout disparaît devant l'opus Dei, c'est-à-dire l'Officium divin". Toute la journée du moine bénédictin se développe en vue de l'office de Dieu. Toute la vie du monastère se concentre autour de la prière du chœur, et celle-ci autour de l'autel. Toute la formation religieuse, ainsi qu'il le disait le Père Donceur, s'attache à faire du moine un "officiant" plein de foi et d'amour.

Mais l'âme de la prière liturgique est l'oraison. Sans un recueillement profond et une aspiration habituelle du cœur vers Dieu, on ne peut goûter la saveur de la louange divine. Et pour atteindre à ces dispositions intérieures, il faut un renoncement de tous les instants, que le moine acquiert par la mortification. Pour trouver Dieu, il faut s'oublier soi-même.

Par le jeûne et la mortification que les Bénédictins pratiquent, ils renoncent à eux-mêmes pour devenir les fidèles serviteurs de Dieu.

Vie de prière sociale et liturgique, vie d'oraison constante, d'intime union à Dieu, vie de sacrifice, et de pénitence, voilà donc le triple caractère de la vie du moine ou de la moniale qui se consacre à Dieu sous la Règle de saint Benoît. — A. H.

Vie endormie, cœurs en éveil

par JEAN MAUCLERE

Parmi la foule des romans qui s'offrent au public, il en est qui sont particulièrement destinés pour attirer l'intérêt de tous: les humectez légèrement de porto ou de cognac, enveloppez dans du papier ciré et mettez dans un récipient hermétiquement fermé.

romans régionalistes, dont l'action se déroule au sein de nos provinces françaises dans un site ignoré, ou vit une population adonnée à un métier inconnu.

De ce point de vue, c'est une double et brillante réussite qu'il convient de marquer à l'actif du nouveau roman publié par les Editions du Foyer. Qui connaît Brouage, naguère port militaire de premier rang maintenant endormie, avec une population réduite des neuf dixièmes, entre ses murailles intactes que la mer éloignée de deux kilomètres, a pour jamais cessé de battre? Qui soupçonne l'incessant labeur des bûcherons, dont la vie s'écoule entre le ciel et l'eau, penchés sur les pilotis où lentement mûrissent les moules? Il faut remercier Jean Maucière, auteur déjà si apprécié de tant d'ouvrages émouvants et délicats, de nous avoir donné de l'un et de l'autre une vision originale et précise, que jamais le document ne vient alourdir.

Mais dans la ville endormie d'où vint Samuel de Champlain, les cœurs demeurent en éveil. Le romancier a interrogé leur mystère, il a compris tout le tragique revêtu souvent par ces humbles destinées, apparemment dénuées de secousses et d'émois. Le romancier passe en foule à travers ce coin de Sainonge, où semble s'apaisant le silence des choses; l'écrivain regarde, écoute, réfléchit — et sous sa plume naît un roman captivant, tour à tour tendre et douloureux, toujours de haute tenue littéraire et morale, dont le talent charme l'esprit, dont les tableaux enchantent l'imagination, dont les péripéties prennent le cœur.

Un volume au format 14 x 19 cm. de 216 pages de texte, illustré de reproductions au trait, sous une très jolie couverture en couleurs. — Aux Editions du Foyer, 4, Rue Madame, Paris (VIe). Prix: 7 fr. — franco: 8 francs.

Hôpital Ste-Justine

Les prix accordés aux donateurs de la journée du Dollar au bénéfice de l'Hôpital Sainte-Justine seront distribués à l'hôpital, le lundi, 10 décembre à 3 h. 30.



Foulards

tout laine importés pour hommes

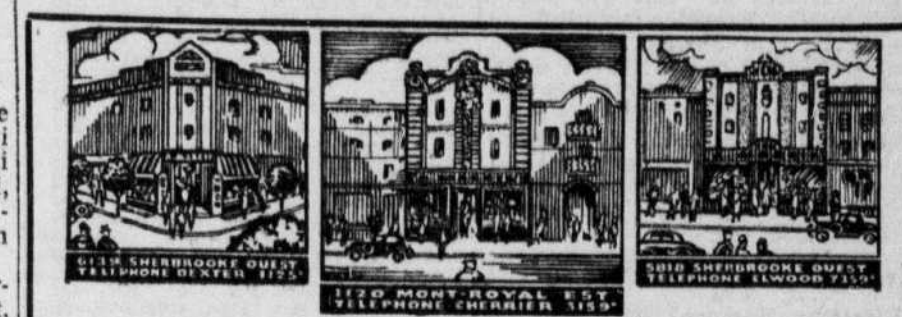
Voici un spécial qui vous fera économiser pour vos cadeaux! Belle texture de laine — charnantes dessins, jolies nuances — ces foulards n'ont certainement pas été confectionnés pour être vendus à 1.00. "Plaids", carreaux et rayures... en une grande échelle de nuances s'harmonisant avec tous les ensembles d'hiver.

Spécial mercredi

1.00 CHACUN.

Au rez-de-chaussée rue Sainte-Catherine.

T. EATON CO. LIMITED DE MONTREAL



La grande famille des lecteurs du Devoir trouve avant-tage à s'approvisionner à mes épiceries.

Jus de tomates Libby's, 6 btes 25¢
Fromage Chateau, 1/2 lb. 2 pour 25¢
Tomates de choix, bte 2 1/2 lbs. 7¢
Jell-O assorti, paquet 5¢
Corn flakes Kellogg's, pqt. 7¢
Sucre blanc, 10 lbs 49¢

Tire "Ste-Catherine" Visa, 2 lbs 35¢

Klondykes assortis, la lb. 10¢

Catsup Raymond, grosse bout. 25¢

Confitures pures "Raymond", pot 4 lbs 79¢

Frites au fromage, pot 4 lbs 79¢

1 gratis avec coupon.

Chez MARCIL on reçoit bon poids et bonne mesure

Beurre Brookfield, pains de 1 lb. 22 1/2¢
Café pur Bogota, 39¢
Frais moulu, lb. 39¢
Confitures pures Old City, pot 2 lbs. 29¢
Farine préparée Brodie, pqt 6 lbs. 37¢
Bovril Cordial, bott. 16 oz. 79¢
Savon toilette Woodbury, 3 pour 25¢
Savon Comfort, 10 pour 29¢
Patates, Montagnes Vertes, 10 lbs 7¢ — 30 lbs 49¢

Poulet désossé "Fraser", bte 1/2 lb. 23¢

Amandes Grenobles fraîches, lb. 35¢

Amandes de noix piquées, lb. 39¢

Raisins sans pépins, lb. 10¢

Biscuits Soda "Christie", lb. 10¢

Sardines Crooked Fish, grosse boîte 2 pour 25¢

Papier toilette "Northern Tissue", 3 pour 25¢

1 gratis avec coupon.

Commandez par téléphone — Service irréprochable

Poulets, frais tués, lb. 20¢
Dindes, 15 lbs et plus, lb. 22¢
Poules, lb. 17¢
Steak dans la ronde, lb. 15¢
Epaule, porc frais, lb. 12¢
Rôti, bœuf de choix dans la côte, 19¢
Filet de Haddock (algèfle), 2 lbs 35¢
Haddock frais (algèfle), lb. 9¢

Filet en tranches, lb. 23¢

Oranges Honduras, sucrées, juteuses, moyennes, douz. 19¢

très grosses, douz. 29¢

Raisin Emperor, lb. 10¢

Salade Iceberg, le pied 5¢

Coeurs de céleri, le pqt 10¢

Biscuits Stuart, assortis, chocolat, guimauve ou coco, lb. 10¢

ANCHOLX — TRUFFES — CAVIAR — SARDINES — POIE GRAS — THON AMIEUX, ETC.

POISSON — GIBIER CHARCUTERIE — BOUCHERIE

LES ÉPICERIES A. MARCIL

1250, MONT ROYAL, Q.C. (Téléphone 1250)

1250, MONT ROYAL, Q.C. (Téléphone 1250)

Feuilleton du "Devoir"

Quel est ce mystère?

par MARTHE LACHESE

27. (Suite)

Il se chargea de choisir le moule capable d'exécuter ce projet. Mais il s'aperçut bientôt que l'entreprise ne réussirait pas sans peine. On ne trouve jamais facilement un homme qui soit à la fois d'une honnêteté assez sûre pour transmettre une forte somme sans le moindre contrôle, d'une discrétion assez éprouvée pour ne pas être tenté de faire des révélations, d'une adresse suffisante pour jouer un rôle sans se trahir et, en même temps, habile dans son métier.

Il en résulta que des semaines s'écoulèrent sans qu'on pût venir en aide à la pauvre châtelaine de Plou-Avel.

On était à la fin de mai. Au nombre des personnes auxquelles M. de Montillé avait à présenter le fiancé de sa fille, se trouvait une vieille cousine infirme qui, chaque année, dès les premiers beaux jours, quittait Laval où elle passait l'hiver et venait s'établir à Versailles. Le parc, planté par Louis XIV, la voyait passer et repasser dans sa petite fauteuil à roulettes. Elle mirait sa chétive personne dans les bassins de Cérès et de Flore. Les bosquets de la reine lui donnaient leur ombre et leurs parfums.

La distance qui sépare Versailles de Paris n'est pas de nature à modifier les obligations de famille.

Dès que la vieille parente fut installée dans son séjour d'été, M. de Montillé dut conduire près d'elle le baron du Vollier. Une lettre lui demanda son jour. Naturellement, elle répondit par une invitation à dîner, et, de plus, supplia Isabelle d'accompagner son père et son fiancé.

Malgré son grand deuil, la jeune fille se laissa facilement persuader. Le déjeuner fut charmant. La vieille dame avait gardé l'esprit et les manières d'autrefois. Elle était encore de ceux-là qui "passent dans notre siècle agité sans s'y mêler, conservant d'un autre temps, qui avait sans doute ses défauts, des vertus que le nôtre ignore: ces bonnes manières de vivre, de penser, d'agir à la française, qui semblent perdues en France. Pauvres chères images qui s'évanouissent une à une dans l'ombre! Elles y seront bientôt toutes entrées, et la folie contemporaine n'aura plus pour la condamner de témoins plus vieux qu'elle."

L'infirme conduisit ses invités dans le parc. Elle pensait qu'il

leur serait plus agréable de parcourir les vertes allées que de rester enfermés dans son petit salon.

Quand elle les supposa fatigués de se promener dans les jardins, elle déclara qu'une affaire l'appelait dans la rue de la Bibliothèque. Elle s'excusa fort, fit promettre à ses hôtes de lui donner encore leur soirée et, les libérant ainsi de l'obligation de passer tout leur temps près d'elle, la bonne vieille fille les abandonna à la porte du palais.

Bien que les plus beaux talents aient dû concourir à l'orner, le palais de Versailles n'a pas, comme le Louvre, la richesse artistique pour attirer. L'histoire y parle le plus haut que toutes les écoles. En lui, comme en son fondateur, c'est la France qui respire.

Quoique familiarisés de longue date avec tous ces trésors, les deux fiancés cédèrent sans peine au désir de les revoir une fois de plus. M. de Montillé, indifférent à tant de choses, semblait lui-même content de se retrouver au milieu de tous ces grands souvenirs.

Ils s'égarèrent à droite à gauche, regardant ici des portraits, là des inscriptions, ailleurs des bas-reliefs, errant à travers ces galeries dont chacune retrace une époque ou rappelle quelques faits glorieux.

Ils se trouvèrent bientôt dans la galerie de Louis XIII. Devant eux, se dressait l'image du fils de Henri IV dans tout l'éclat de sa fière jeunesse. Il allait partir pour recevoir la main de la fille du roi d'Espagne. Un jour, près du berceau de Louis XIV, cette femme devait porter elle-même le poids des destinées de la France. Autour de la salle, les hauts faits de la régence d'Anne d'Autriche se mélaient à ceux du règne de son époux. Au milieu de tous ces souvenirs, à la place d'honneur, un grand tableau retraçait la victoire de Rocroy.

Isabelle s'était arrêtée devant cette peinture magistrale due au pinceau de Schetz. L'enthousiasme, l'ivresse guerrière circule sur cette toile, dans les rangs de ces soldats qui s'élancent, courent, voient au triomphe. Qu'importe

le prix du sang! Il achète pour la France une de ses plus belles palmes! Qu'importe même la mort!

Tout à coup un souvenir surgit dans l'esprit de la jeune fille debout, muette devant cette page entraînante: "Il ressemble à l'ancêtre fut tué, l'ancêtre fut tué."

Et, sans penser qu'elle était le jouet d'une impression tout illusoire, sans réfléchir qu'à part une ou deux figures officielles le peintre ne demande guère ses types qu'à son inspiration, Isabelle se mit à chercher si, parmi ces morts qui jonchaient le terrain, un visage ne rappellerait pas celui du naufrage de Plou-Avel.

Au bout d'un instant, elle revint à elle-même et sourit de sa distraction.

"Quelle folie est la mienne! dit-elle en s'éloignant. Ce n'est pas sur cette toile que se trouvent les vrais portraits..."

COMMERCE ET FINANCE

Les nouvelles en raccourci

Cours de l'argent

Londres, 20 (P.A.). — Le cours de l'argent fléchit de 1-16 à 24 1/4. Montréal (P.C.). — Les cours ont fléchi de 20 à 40 points sur le marché de l'argent. Offre à l'ouverture: déc. 53.45; janv. 53.75; fév. 54.05; mars 54.40; avril 54.70; mai 55.00; juin 55.35; juillet 55.65; août 56.00; sept. 56.45; oct. 56.80.

Cours du sucre

New-York, 20 (P.A.). — Le marché du sucre est ferme. Options: déc. 1.86; janv. 1.77; mars, offre, 1.79; mai, offre, 1.83; juil. 1.88; sept. offre, 1.92.

Marché du bétail

(P.C.) Le nombre d'animaux mis en vente à Montréal ce matin était de 695, soit 235 bêtes à cornes, 155 vaches, 219 porcs, 86 agneaux et moutons.

Les prix des bêtes à cornes, la plupart de qualité commune, restent fermes.

Les vaches de bonne qualité se vendent de \$7 à \$7.50, ceux de qualité moyenne à \$6.50 et ceux de qualité commune de \$5.50 à \$6. Les veaux lourds se vendent à \$3.50 et les veaux à l'herbe de \$2.75 à \$3.

Les agneaux de bonne qualité se vendent \$6.50, les lourds \$5.50, les moutons \$4.40 et les brebis de \$2.50 à \$3.

Sherwin-Williams

Les recettes de Sherwin-Williams pour l'exercice terminé le 3 août se sont élevées à \$302,098 contre \$133,810 et \$74,167 les deux années précédentes. Moins la dépréciation et les impôts, il est resté un montant de \$221,415 et un montant de \$200,805 après les pensions, aucun dividende n'ayant été payé. Le surplus accumulé est maintenant de \$3,780,235.

Arrivages d'argent

Plusieurs navires qui sont en route pour Montréal apportent de l'argent de la Grande-Bretagne pour répondre aux livraisons de décembre à la suite de transactions faites sur le marché local de l'argent.

Nouvelles compagnies

Québec, 20 (P.C.). — Les compagnies suivantes ont été incorporées la semaine dernière: A. Perin, Ltd., \$20,000; Bannan Canadian Co., Ltd., \$49,500; Dale Realties, Ltd., \$20,000; Deitche Bros. Ltd., \$49,000; Dobbs, Ltd., \$5,000; Kala Construction Co., Ltd., \$20,000; Northern Investment Co., \$20,000; Northern Consolidated Gold Mines, Ltd., \$40,000; L.J. Beauchemin Investments, Ltd., \$20,000; Montreal and Strand Shoe Stores, Inc., \$20,000; et Emberton Prospecting Syndicate, Ltd., Sherbrooke, \$20,000.

Prix du papier

On rapporte qu'à date treize compagnies ont suivi l'exemple de l'International Paper et ont augmenté leurs prix suivant l'échelle établie par cette dernière.

Les revenus de Longueuil

A la réunion du Conseil municipal de Longueuil, hier, on a annoncé que les recettes de la ville pendant les dix premiers mois de l'année, ont été de \$135,511, soit une augmentation de \$29,316, sur la période correspondante de 1933.

Barclay's Bank

Le président de Barclay's Bank (Canada), sir Robert Borden, a présenté aux actionnaires réunis ce matin un aperçu de la situation mondiale telle qu'il la voit. Il a constaté que nous sommes déjà loin du bas touché par la dépression en 1933, que les perspectives réelles depuis ont été considérables, mais que la situation n'est pas encore redevenue normale et qu'il ne faudrait peut-être pas chanter victoire trop tôt. S'il y a eu progrès, a-t-il dit en substance, il reste de très graves problèmes à résoudre. Et ils ne le seront pas facilement dans tous les cas. Car il faut rétablir le commerce international que le nationalisme outrancier des peuples a tué, le nationalisme qui fait aussi s'armer tous les peuples et reste une cause de très fortes dépenses inutiles et toujours susceptibles de créer des conflits. Il s'agit de stabiliser les changes et la valeur monétaire, reprendre le courant des échanges internationaux, rétablir en somme la confiance générale et assurer la paix. Le Canada, qui a été l'un des peuples à se remettre le plus facilement de la dépression et dans une proportion plus grande que la plupart des autres peuples, a aussi cet avantage d'être peuplé par des hommes forts, qui ne craignent pas de faire face aux réalités. Il semble donc que nous ayons raison d'espérer en l'avenir s'il ne faut pas par ailleurs ignorer les problèmes graves qu'il nous faut résoudre.

Les grains

Le marché de Chicago a été ferme ce matin alors que celui de Winnipeg avait tendance à fléchir. Il y a bien eu des prises de bénéfices sur le marché américain, mais les offres ont trouvé facilement preneurs d'autant plus que la demande au comptant a été bonne.

Cours moyens à Montréal

Indus. Ferro. Serv. P. C. Mover	Indus. Ferro. Serv. P. C. Mover
Avant-hier	86.7 36.8 48.3 72.7
Avant-dern.	87.1 37.4 58.3 74.0
Mais dernier	87.7 37.2 58.4 74.1
1933	83.4 34.1 52.2 69.9
1934	76.4 33.5 51.7 83.9
Bas 1934	82.9 30.0 50.6 88.8
Bas 1934	72.8 24.1 47.7 74.8

Les obligations

(Compilation de la maison L.-G. Beaubien et Co. Limitée)

Offre D	
inon du Canada:	
15 oct. 1939	98 1/2
15 oct. 1939	104 1/2
15 oct. 1945	104 1/2
15 oct. 1949	98 1/2
15 oct. 1952	103 1/2
1er nov. 1936	104 1/2
1er mars 1937	105 1/2
1er sept. 1940	107 1/2
1er oct. 1944	107 1/2
1er fév. 1946	107 1/2
1er nov. 1946-50	107 1/2
1er nov. 1947-57	107 1/2
1er nov. 1958	107 1/2
1er nov. 1949-59	107 1/2
la garantie de l'Etat:	

LA VIE SPORTIVE

Le Montréal joue ce soir à New-York

Trois joutes seront disputées ce soir dans les séries régulières de la Ligue Nationale mais les fervents du hockey à Montréal ne pourront assister à leur sport favori car les Maroons jouent à l'étranger tandis que le Canadien est au repos. Le Montréal est parti hier soir pour se rendre à New-York où il doit faire face à l'équipe de Bill Dwyer ce soir, au Madison Square Garden, et le club de Tommy Gorman a dû faire le voyage privé de la présence de Jimmy Ward et de Lionel Conacher. Ces deux joueurs sont actuellement sur la liste des blessés et ne pourront prendre part à la rencontre dans la métropole américaine et le pilote des Maroons devra faire des remaniements sur son alignement. Gorman a l'intention de faire jouer Hooley Smith sur la défense avec Shields tandis que Dutch Gairdner doit occuper la position du centre pendant que Marker, qui a été rappelé de Windsor, jouera à la place de Ward, sur l'attaque.

Les Leafs de Toronto croiseront le fer avec les Eagles de Saint-Louis et tenteront de remporter une sixième victoire consécutive et de conserver leur record intact. Le club de Connie Smythe mène actuellement dans la section canadienne et si l'on tient compte des victoires remportées jusqu'ici les Torontonians ne devraient avoir aucune difficulté à triompher des anciens Sénateurs d'Eddie Gerard. La troisième partie, à l'affiche sera entre les Ailes Rouges et les Bruins, à Boston, et cette joute promet d'être une lutte très contestée. Les deux adversaires sont actuellement sur un pied d'égalité pour la première position de la section américaine et le club vainqueur passera seul en tête du circuit.

Les amateurs montréalais auront l'avantage de voir le Canadien à l'œuvre jeudi soir alors que le Bleu Blanc Rouge recevra la visite des Américains.

Longtin et Watt victorieux hier

Les semi-finales du tournoi de tennis sur court intérieur, à la Brasserie Dow, ont été disputées hier soir devant une assistance de plus de douze cents personnes et les deux matches à l'affiche ont été intéressants au possible et ont donné lieu à des joutes contestées.

Roland Longtin et Laird Watt sont sortis victorieux des deux rencontres, le premier éliminant Paul Deschênes, tandis que le second a vaincu le champion canadien, Marcel Rainville.

Watt et Rainville se sont tout particulièrement appliqués à se servir du coup de revers. De longs et intéressants échanges de coups entre les deux ont capté l'attention des amateurs qui sont partis, quelques-uns contents de la retentissante victoire de leur favori Laird, quelques autres déçus de la défaillance du petit Marcel qui, malgré tout, a donné beaucoup de fil à retordre à son rival.

Une seule faute a été enregistrée dans tout le match de 49 parties. Ce fut Watt qui l'a commise.

Watt a gagné par les résultats de 6-3, 4-6, 6-4, 4-6, 6-4.

Paul Deschênes, qui a causé l'une des plus énormes surprises dans les cercles de tennis locaux en triomphant de Bobby Murray, classé numéro 1 dans la province de Québec, a joué en quart de finale contre Roland Longtin, hier soir. Longtin, qui a dû sans doute voir un proie relativement facile en Deschênes, a constaté qu'il valait mieux ne pas vendre la peau de l'ours avant de l'avoir tué. Il a fallu à Roland jouer cinq longs sets avant d'avoir raison de son adversaire qui a donné une des exhibitions les plus remarquables de sa carrière. Le résultat final a été: 6-4, 4-6, 6-2, 4-6, 6-4.

La finale sera disputée ce soir, à 7 heures 45, alors que Watt et Longtin seront aux prises.

Halifax bat les Castors

Halifax, 20 — Les Wolverines d'Halifax sont sortis victorieux des Castors de Saint-Jean, hier soir, par un résultat de 3 à 1 dans une joute des séries régulières de la Ligue des Provinces Maritimes et les Castors sont actuellement à la queue du classement dans la course au championnat.

Alignement des équipes:
Saint-Jean: but, Bubar; Farrell, déf., Graham; Draper, déf., Lavigne; Monson, centre, Ferguson; O'Leary, avant, Lawlor; Donald, subs., McGlashen; Dickson, subs., Lennon; Houston, subs., F. Fritz; Sherwood, Whittaker.

Sommaire:
Première période
1. Halifax, Lennon 5.59

Deuxième période
2. Halifax, Hudson (Lennon-McGlashen) 13.03

3. Saint-Jean, Sherwood (Farrell) 18.27

Troisième période
4. Halifax, Shields (Moshier) 12.34

25 ans, 25,000

QUE CHAQUE LECTEUR NOUS EN TROUVE UN AUTRE ET LE BILLET SERA DÉPENSÉ.

Victoria et McGill vainqueurs

La Ligue de Hockey Junior Amateur a fait hier soir l'inauguration de ses séries au Forum, alors que deux intéressantes parties ont été disputées en présence d'une assistance assez nombreuse. Dans la première rencontre, le Victoria a vaincu le LaFontaine par un résultat de 5 à 3, tandis que dans la deuxième partie, le McGill a triomphé du Verdun par 6 à 2.

Dans la partie initiale, Pete Morin, du Victoria, fut rudement mis en échec par la défense du LaFontaine et il fut blessé sans sa chute. Ce joueur souffre probablement d'une fracture au poignet gauche.

La joute entre le Victoria et le LaFontaine fut rapide et intéressante du commencement à la fin, mais les Vics eurent constamment l'avantage et auraient compté un plus grand nombre de points sans la belle tenue de la défense du club canadien-français.

Dans la deuxième partie, les collégiens prirent une avance considérable que les joueurs du McGill enregistrèrent cinq points pendant que le Verdun était tenu en échec mais dans la manche suivante le Verdun fut le seul à loger la rondelle dans les filets, tandis que dans la dernière période les honneurs furent également partagés.

Composition des équipes:
Première partie:
Victoria: LaFontaine, Morin, Carroll, Coates, Lilley, Allen, Horlis.
Subs. LaFontaine: Bélisle, Bougie, Leblond, Tremblay, Rivest, Royal.

Première période
1-Victoria, Morin 3.21
Punitions: Smith, Morin, Bélisle, McCarry, Lane.

Deuxième période
2-LaFontaine, Marchildon 4.6
3-Victoria, Coates 14.58
Punitions: Wilcock, 2, Bougie, Brosseau, Morin, Forget, 2, Mundy, Smith, McCarry.

Troisième période
4-Victoria, Lane 6.16
5-LaFontaine, Lachapelle 12.07
6-Victoria, Lane 15.51
7-Victoria, Carroll 16.16
8-LaFontaine, Royal 17.17

Punitions: Tremblay, Smith, McCarry, Royal, Morin, Brosseau, McDonald, Mundy et Forget (match-penalty), 20 minutes.

Deuxième partie:
McGill: Verdun
Tennant: but, McKinnon
McQuarrie: déf., Maher
Anton: déf., Ranco
Kerrigan: centre, Majeau
Pitcock: aile, Bourcier
Grier: aile, Stengel

Subs. McGill: Walker, Baillie, Browne, Kennedy, McDonald.
Subs. Verdun: Pennec, Tracey, Halbert, Booth, Owen.

Première période
1-McGill, Baillie 7.45
2-McGill, Anton 14.30
3-McGill, Baillie 14.40
4-McGill, McDonald 18.11

Punitions: Anto, Ranco.
Deuxième période
6-Verdun, Bourcier 1.52
Punitions: McQuarrie, Walker.

Troisième période
7-McGill, Kerrigan 1.28
8-Verdun, Booth 13.38
Punitions: Anton, Halbert, Pitcock.

Arbitres: Léo Hefferman, Jimmy Thompson.

Un ralliement du Moncton

Moncton, 20. — Le club Moncton a fait un grand ralliement hier soir lors de sa partie avec les Abégués de Charlottetown et est sorti vainqueur par un résultat de 5 à 2 après que les visiteurs eurent compté deux fois à la période initiale.

Les locaux se lancèrent résolument à l'attaque dans la deuxième manche et comptèrent quatre points pour venir ensuite mettre un autre point à leur crédit dans la période finale.

Composition des équipes:
CHARLOTTETOWN: but, Foster; Smith, déf., Gill; Renaud, déf., Burrage; Kane, centre, James; P. Kelly, avant, Irvine; Nicholson, avant, Muckle; Currie, subs., Medinski; Brennaman, subs., Miller; Gettiffe, subs., McDonald; Desilets, subs., Marshall; J. Kelly, subs., Marshall.

Arbitre: Ernie Davin.

SOMMAIRE
1. Charl., Kane-Nicholson-P. Kelly 1.06
2. Charl., Gettiffe-Desilets 5.54
Punitions: Nicholson, Gill, Burrage et Smith.

Deuxième période
3. Moncton: McDonald 4.14
4. Moncton: Miller-Burrage-James 5.59
5. Moncton: Muckle-Gill 7.20
6. Moncton: Burrage 13.04
Punitions: P. Kelly, Medinski, Burrage, 2, Nicholson, Marshall, Smith.

Troisième période
7. Moncton: Gill 16.08
Punitions: Marshall, Kane (majeure), McDonald, Desilets, Gill, James et Smith.

Les compteurs de la ligue Nationale

Charlie Conacher, qui fut le meilleur compteur de la Ligue Nationale au cours de la dernière saison, est encore en tête de notre circuit professionnel avec Harvey Jackson et Johnny Sorrell sur un pied d'égalité avec l'aïlleur des Leafs de Toronto. Les deux joueurs torontonians ont chacun trois buts et deux assistances à leur crédit tandis que l'avant des Ailes Rouges de Detroit a un but à son crédit et a aidé quatre fois ses coéquipiers à loger la rondelle dans les filets des clubs adversaires.

Chez les joueurs de défense ce sont Scotty Bowman et Earl Siebert qui sont en tête dans leur département avec trois points à leur crédit.

Marty Barry mène chez les joueurs qui ont passé le plus grand nombre de minutes au banc du pénitencier.

Voici le classement des compteurs à date:

Voici les statistiques des deux sections:

SECTION CANADIENNE

B. A. P. M.
Conacher, Toronto 3 2 5 2
Jackson, Toronto 3 2 5 4
Kilrea, Toronto 3 1 4 4
Robinson, Montréal 3 1 4 4
Thomas, Toronto 1 2 3 4
Dorsey, Toronto 1 2 3 4
Bowman, St-Louis 1 2 3 10
E. Roche, St-Louis 2 0 2 2
Hower, St-Louis 2 0 2 2
Cotton, Toronto 2 0 2 0
Glancy, Toronto 1 1 2 6
Soll, Toronto 1 1 2 4
Sutton, Montréal 1 1 2 2
Bilino, Montréal 1 1 2 0
Hollitt, Toronto 0 2 2 0
Blair, Toronto 0 2 2 0
Raymond, Canadien 1 1 2 0
Ward, Montréal 1 0 1 2
Trotter, Montréal 1 0 1 2
Shannon, St-Louis 1 0 1 5

Ont chacun une assistance: Caron, Canadien; Voss et Brydson, St-Louis; Wentworth, Galt et Evans, Montréal; Jay, Metz et Horner, Toronto.

SECTION AMÉRICAINNE

B. A. P. M.
Sorrell, Detroit 1 4 5 0
Wiseman, Detroit 1 4 5 0
T. Cook, Chicago 1 4 5 0
Aurie, Detroit 1 4 5 0
W. Cook, Rangers 3 0 3 0
Goodfellow, Detroit 3 0 3 4
Pettigrew, Detroit 3 0 3 4
Seibert, Rangers 1 2 3 0
Lewis, Detroit 1 2 3 4
Clapper, Boston 2 0 2 10
Sands, Boston 2 0 2 10
Keeling, Rangers 2 0 2 4
Barry, Boston 1 1 2 24
Curry, Chicago 1 1 2 24
Young, Detroit 1 1 2 2
Duguid, Detroit 1 1 2 0
Connolly, Boston 1 1 2 4
Gottlieb, Chicago 1 1 2 4
Moreno, Chicago 0 2 2 0
Ripley, Rangers 0 2 2 2
Levinckx, Rangers 0 2 2 2
Patrick, Rangers 0 2 2 2

Ont chacun un but: Shore, Seibert et Stewart, Boston; Couture et Locking, Chicago; Dillon et Mason, Rangers; Anderson, Detroit.

Ont chacun une assistance: Beattie, O'Neill et Buma, Boston; Heller et Murdoch, Rangers; et MacPayden, Chicago.

Soirée de gala à la Palestre Nationale

Voici le programme qui sera présenté ce soir, lors de l'ouverture officielle de la saison sociale et sportive, à la Palestre Nationale.

GALA DE NATATION A 8 H. 30

1-25 verges, genre libre, fillettes, Y. Cyr, D. Pelletier, D. Guyon, M. Guyon.

2-25 verges, genre libre, fillettes, 12 ans, M. Guevremont, P. Ostiguy, A. Guyon.

3-25 verges, genre libre, garçons, 14 ans, M. Demers, J. Fau-leux, J. Mireault.

4-50 verges, sur le dos, femmes, J. Contant, M. Contant, A. Lefebvre.

5-50 verges, genre libre, garçons, M. Demers, E. Dion, W. Reeves, J. Daoust.

6-Plongeurs, femmes, J. Contant, M. Kent, T. Forcier, exhibitions.

7-100 verges, genre libre, hommes, P. Leblanc, J. Benoit, G. Lapierre.

8-50 verges, brasse, femmes, D. Lawson, S. Contant, A. Lefebvre.

9-Nages comiques. Louis Choquette.

10-Plongeurs, hommes, R. Pelletier, R. Guilmette.

11-50 verges, genre libre, femmes, M. Gagnon, M. McIsaac, C. Lepege, D. Lawson.

12-100 verges, brasse, hommes, L. Rousseau, Delormier, G. Gérard.

13-Equipes de nageurs, M. Gagnon, H. Legault, J. et M. Contant, G. Fontaine.

14-Plongeurs comiques, P. Plamondon, A. Lefebvre, M. McIsaac, M. et F. Kent.

15-200 verges, medley relais, Dos: J. Contant, M. Gagnon, 1. Cloutier, M. Kent.

Côte: R. DeVarennes, L. Hudon, L. Rousseau, R. Léard.

Brasse: D. Lawson, M. Contant, A. Lefebvre, M. McIsaac.

Crawl: G. Gauthier, P. Leblanc, J. Benoit, R. Dauph.

Théâtre: représentation théâtrale par la Living Room Furniture.

Premier tableau: Les gars de la marine.

Deuxième tableau: La soupe sa-lée, comédie en 1 acte.

Billard, 8.30—Exhibition par MM. Delvica et Conrad Allard.

Ouverture du tournoi de snooker.

Bridge: 9.00—Concours: Chevaliers de Colomb de St-Henri vs National.

Quilles 8.30—Ligue Laporte-Hudon-Hébert.

10.00—National Senior vs National Junior.

Balle au mur, 8.30 à 11.—Parties exhibitions.

Gymnase, 7.30 à 8.30—Balle à la volée (section dames).

8.30 à 9.30—Culture physique (messieurs).

9.30 à 10.30—Ballon au panier (messieurs).

10.30 à 11.30—Badminton (dames et messieurs).

Finnegan et Cholette sont les meneurs

Les Sénateurs d'Ottawa, la nouvelle équipe du groupe Senior de la O. H. A., ont la distinction de compter dans leur rang les deux meilleurs compteurs du circuit amateur car Finnegan et Cholette mènent dans le circuit avec un total de neuf points tandis que Brown et Saint-Germain, le premier du Verdun, et le second des Royals, sont sur un pied d'égalité pour la troisième position.

Voici le classement à date:

B. A. P. M.
Cholette, O. 8 1 9 2
Finnegan, O. 3 6 9 2
Brown, Ver. 3 6 9 2
Tadornain, R. 3 4 7 4
Olsen, O. 2 5 7 2
Burnie, Canadien 2 4 6 2
Miller, Canadien 2 4 6 2
Boudreau, Canadien 2 4 6 2
Ehtier, Ver. 2 4 6 0
R. Lee, Laf. 3 0 3 2
F. Rager, Can. 2 3 3 2
Neville, R. 2 1 3 8
Hill, Laf. 3 0 3 12
Godin, O. 2 0 2 12
Blanchard, Can. 2 0 2 0
Crutcheild, McGill 1 1 2 0
Drouin, O. 1 1 2 0
Kilby, Ver. 1 1 2 4
Davis, Lafontaine 1 1 2 2
Johnson, Ver. 0 2 2 4
Pratt, O. 1 0 1 2
Irvin, O. 1 0 1 2
Phillips, Laf. 1 0 1 14
Jokkus, Verdun 1 0 1 0
Cormier, Lafontaine 1 0 1 0
Laframboise, Lafontaine 0 1 1 4
Archambault, Lafontaine 0 1 1 2
Brunet, Verdun 0 1 1 0
H. Martel, Ver. 0 1 1 6
Desrochers, Victoria 1 1 1 4
Wickie, Canadien 1 1 1 0
Mullan, Victoria 1 0 1 0
Farmer, Victoria 0 1 1 4
Duffy, McGill 1 0 1 2
McKay, McGill 1 0 1 0
Lamb, McGill 0 1 1 0
McQuisten, Ver. 1 0 1 0
Donnelly, Royal 1 0 1 2
Munday, R. 0 1 1 12
Murray, R. 0 1 1 0
Dorsey, Toronto 0 1 1 0
Farquharson, R. 0 1 1 0
Watson, R. 0 1 1 8
Taucher, R. 0 1 1 6
Taylor, Can. 0 1 1 2
Arcand, C. 0 1 1 21
Martin, Canadien 1 0 1 0
Poirier, Canadien 1 0 1 4
Pilon, Canadien 1 0 1 0
Grant, Laf. 0 0 1 0
Phillips, Laf. 0 0 1 0
Tapiu, Victoria 0 0 1 0
Hulquist, O. 0 0 2 2
MacNeil, Vic. 0 0 2 2
McKiehn, McGill 0 0 2 6
McGill, McGill 0 0 2 6
K. Murray, R. 0 0 2 2
J. P. Rager, Can. 0 0 2 2
D. J. Rager, Can. 0 0 2 2

(Section internationale)
Toronto, 5 5 0 15 5 10
Montréal, 3 1 2 0 6 7 2
St-Louis, 5 1 4 0 6 13 2
Amers, 1 0 1 0 0 1 0
Canadien, 2 0 2 0 1 5 0

(Section américaine)
Chicago, 2 2 1 0 7 9 4
Boston, 3 2 1 0 8 7 4
Detroit, 3 2 1 0 13 6 4
Rangers, 3 1 2 0 9 12 2

LIGUE INTERNATIONALE
Syracuse, 4 2 1 0 7 4 6
Windsor, 5 2 3 0 7 10 4
Detroit, 5 2 2 1 7 6 4
London, 3 2 0 1 7 2 4
Buffalo, 3 1 2 0 2 3 2
Cleveland, 4 1 3 0 6 11 2

LIGUE CANAMÉRICAINNE
Québec, 5 4 1 0 18 12 8
Providence, 2 0 1 0 12 9 5
Boston, 5 1 3 1 12 12 3
Philadelphie, 3 1 2 0 7 12 2
New-Haven, 2 0 2 0 6 10 0

LIGUE JUNIOR
McGill, 1 1 0 0 6 2 2
Victoria, 1 1 0 0 5 3 2
Canadien, 0 0 0 0 0 0 0
Royal, 0 0 0 0 0 0 0
Lafontaine, 1 1 1 0 3 5 0
Verdun, 1 0 1 0 2 6 0

LIGUE CITE ET DISTRICT
McGill, 1 1 0 0 4 2 2
Rovers, 1 1 0 0 6 1 2
U. de M., 1 0 1 0 2 4 0
Montréal O., 1 0 1 0 1 6 0

Ouverture de la ligue de la Cité

Un programme double, au cours duquel l'Université de Montréal croiserait le fer avec McGill, et les Rovers de Notre-Dame de Grâce avec le Montréal-Ouest, a marqué l'ouverture officielle de la saison 1934-35 pour la Ligue de hockey intermédiaire de la Cité et du District de Montréal.

Dans une partie contestée, rapide et intéressante, McGill a remporté une victoire de 4 à 2 sur l'Université de Montréal. Les cinq premiers points de la partie ont été comptés pendant la première période et c'est à Rochon que revient l'honneur d'avoir enregistré le premier après 7 minutes de jeu, pour donner l'avantage à l'Université de Montréal. McGill n'a pas pris le point et s'est lancé à l'attaque des filets de l'adversaire pour déjouer trois fois, coup sur coup, le gardien de buts, tandis qu'à la fin de cette période, Huguel scorait le second point de la partie, pour les gars de l'Université de Montréal.

Avec la deuxième période, McGill s'est surtout appliqué à protéger ses filets pour conserver l'avance d'une part, tandis que les joueurs de l'Université de Montréal tenaient des efforts désespérés pour scorer. La partie, qui n'était pas dépourvue de rudesse dès la première période, est devenue très rude et aucun point n'était enregistré pendant ce temps-là. Ce n'est que vers le milieu de la troisième période que Byrne, sur une passe de McDuff, comptait le quatrième point de la soirée pour McGill.

La seconde partie au programme a été moins intéressante, car les Rovers ont écrasé le club de Montréal-Ouest en remportant une victoire de 6 à 1. Dès la première période, Rovers enregistraient quatre points et Montréal-Ouest ne comptait son premier et unique point de la soirée qu'à la troisième période, grâce à Durocher, qui a ainsi sauvé son club d'un blanchissage aussi certain qu'humiliant.

Composition des équipes:
McGILL: but, Lewis; Létourneau, déf., Lachapelle; Edmond, centre, Huguel; Crawford, aile, Lamoureux; Byrne, aile, Perrier; E. F. Fian, aile, O'Brien, Daddson, Findlay, R. Probert, Doherty.

U. de M.: but, Lecavallier; J. Dussault, G. Rochon, E. Hébert.

Première période
1-U. de M.: Rochon 7.50
2-McGill: B. Byrne 8.00
3-McGill: O'Brien 12.00
4-McGill: Crawford 14.30
5-U. de M.: Huguel 17.40
Pun.: Dussault, McDuff, Hébert, Rochon.

Deuxième période
Aucun point.

Troisième période
1-U. de M.: 2. Edmond, maj., Rochon, Probert, Létourneau.

2-McGill: 3. Dussault, 10.00
Pun.: Edmond, Lachapelle, Crawford, Larivière, Létourneau.

4-McGill: 5. Dussault, 10.00
Pun.: Edmond, Lachapelle, Crawford, Larivière, Létourneau.

5-McGill: 6. Dussault, 10.00
Pun.: Edmond, Lachapelle, Crawford, Larivière, Létourneau.

6-McGill: 7. Dussault, 10.00
Pun.: Edmond, Lachapelle, Crawford, Larivière, Létourneau.

7-McGill: 8. Dussault, 10.00
Pun.: Edmond, Lachapelle, Crawford, Larivière, Létourneau.

8-McGill: 9. Dussault, 10.00
Pun.: Edmond, Lachapelle, Crawford, Larivière, Létourneau.

9-McGill: 10. Dussault, 10.00
Pun.: Edmond, Lachapelle, Crawford, Larivière, Létourneau.

10-McGill: 11. Dussault, 10.00
Pun.: Edmond, Lachapelle, Crawford, Larivière, Létourneau.

11-McGill: 12. Dussault, 10.00
Pun.: Edmond, Lachapelle, Crawford, Larivière, Létourneau.

12-McGill: 13. Dussault, 10.00
Pun.: Edmond, Lachapelle, Crawford, Larivière, Létourneau.

13-McGill: 14. Dussault, 10.00
Pun.: Edmond, Lachapelle, Crawford, Larivière, Létourneau.

14-McGill: 15. Dussault, 10.00
Pun.: Edmond, Lachapelle, Crawford, Larivière, Létourneau.

15-McGill: 16. Dussault, 10.00
Pun.: Edmond, Lachapelle, Crawford, Larivière, Létourneau.

16-McGill: 17. Dussault, 10.00
Pun.: Edmond, Lachapelle, Crawford, Larivière, Létourneau.

LE HOCKEY

HIER SOIR—
LIGUE JUNIOR (Forum)
Victoria 5, Lafontaine 3.
McGill 6, Verdun 2

LIGUE CITE ET DISTRICT
McGill 4, U. de M. 2.
D.N.G. Rovers 6, Montréal O. 1

LIGUE NATIONALE
Montréal à Américain.
Toronto à Saint-Louis.
Detroit à Boston.

LIGUE INTERNATIONALE
Detroit à London.

LIGUE CANAMÉRICAINNE
Boston à New-Haven.
LIGUE JUNIOR (Arena)
Crane vs Verdun Rangers.
Lachine vs Valois.
St-Lambert vs Villerville.

LE

La Commission Lapointe siégera à Rimouski le 26 et à Chicoutimi jeudi soir, le 29 - Jeudi à Hull

M. J.-A.-A. Beaudin veut établir que les tarifs de la "Montreal Light" ne sont pas plus élevés que les autres — Nouveau mémoire de M. Ernest Robitaille sur le mouillage du capital-actions de la "M. L. Cons."

La Commission de l'électricité tra siégera à Rimouski, lundi de la semaine prochaine, le 26, et à Chicoutimi, le jeudi soir, 29. C'est ce que son président, M. Ernest Lapointe, a annoncé hier soir. Aujourd'hui la commission siège encore à Montréal. Jeudi, 22, elle se rendra à Hull. A Hull, à Rimouski, à Chicoutimi, des gens ont demandé d'être entendus. La Commission du Pouvoir Electrique du Bas Saint-Laurent, qui fournit l'électricité dans la plupart des comtés du bas du fleuve, a aussi soumis un mémoire.

Hier, à la fin de la matinée et pendant tout l'après-midi, M. J.-A.-A. Beaudin, contrôleur des services de la Montreal Light, Heat & Power Consolidated, a présenté un volumineux mémoire à propos des tarifs comparés de sa compagnie, de l'Hydro ontarienne, de l'Hydro de Toronto, de la Tennessee Valley Authority. Ce même mémoire il l'a longuement commenté.

Le que M. Beaudin veut établir, c'est que les tarifs de la M. L. H. & P. Cons., ne sont pas plus élevés que les autres, surtout si l'on tient compte du fait que la Montreal L. H. & P., entreprise privée, est soumise à l'impôt sur ses bénéfices, tandis que les autres entreprises, qui appartiennent à des gouvernements, ne le sont pas. M. Beaudin tient encore compte, à l'occasion de maints autres facteurs, comme la densité de la consommation: nombre de consommateurs branchés sur une même ligne de distribution et volume de la consommation par chacun des abonnés, etc., etc.

A l'ajournement, hier, M. Ernest Robitaille, comptable expert de la C. P. A., a produit un nouveau mémoire plus détaillé à propos du mouillage du capital-actions de la M. L. H. & P. Cons. Après avoir examiné la structure financière de l'entreprise, M. Robitaille en vient à la conclusion que la M. L. H. & P. Cons., de 1927 à 1933, les deux années inclusivement, a déboursé \$39,052,732 en dividendes, dont \$35,846,310 sur des actions ne représentant aucune mise de fonds et \$3,206,422 seulement sur des actions représentant une mise de fonds.

Nous aurons l'occasion de revenir sur ce nouveau mémoire de M. Robitaille.

M. Beaudin

Le contrôleur des services de la Montreal L. H. & P. Cons., a multiplié les comparaisons statistiques, tout en faisant souvent observer que des comparaisons exactes ne peuvent se faire, quoi qu'en aient pu dire quelques-uns des témoins précédents, entre les tarifs montrealais et ceux de villes d'Ontario ou de villes desservies par la Tennessee Valley Authority, aux Etats-Unis. Nous résumons son témoignage aussi substantiellement que possible.

L'objectif de la Commission, dit-il, étant d'étudier les tarifs pour déterminer s'ils sont ce qu'ils doivent être, nous avons pensé qu'il convenait de comparer le tarif à Montréal avec ceux qui sont en vigueur à Toronto, Ottawa, Saint-Hyacinthe et dans la vallée de la Tennessee. Nous les comparerons sur des bases qui correspondent aux faits, en essayant d'envisager ce que ces tarifs font dans les territoires où ils sont appliqués.

On a prétendu que la révision de tarifs que nous avons récemment soumise à la Commission des services publics de Québec n'avait pas été faite librement, mais était une réduction politique due à l'agitation. Notre compagnie a toujours vendu l'électricité pour fins d'éclairage d'après un tarif uniforme et contrairement à ce qu'on a fait dans d'autres villes où on a adopté des tarifs différents pour les fins domestiques et commerciales.

Pour pouvoir diviser notre tarif entre ces deux catégories nous avons modifié notre comptabilité le 1er octobre 1933, et après quelques mois il nous a été possible de faire des analyses permettant d'établir le tarif que nous avons proposé. Comme ce tarif était nouveau nous avons cru devoir faire précéder son application d'une campagne d'éducation pour dire au public les raisons de ce changement. Il devait venir en force au mois de novembre, mais la Commission des services publics n'a pas encore rendu de décision.

Réduction d'un tiers

Ce projet représente en moyenne une réduction d'un tiers de cent. Cette réduction est-elle différente de celles que la compagnie a accordées de temps à autre depuis 1902? M. Beaudin donne la liste des diminutions du tarif à Montréal depuis 1902. En 1903, réduction de 1/2 cent; 1908, 1 1/2 cent; 1909, 1 cent; 1910, 2; 1911, 1/2; 1912, 1/2; 1913, 1/2; 1914, 1/2; 1916, 1/2; 1917, 1/2; 1923, 1/2; 1924, 1/2; 1925, 1/2; 1928, 1/2; 1930, 1/2. M. Frigon demande quelle a été dans chaque cas la réaction du public à ces diminutions, dans quelle mesure la consommation de l'électricité a augmenté. M. Beaudin dit qu'il n'a pas de statistiques là-dessus, mais que l'augmentation dans chaque cas, depuis la consommation moyenne n'est encore aujourd'hui que de 46 kw par mois.

La grande différence entre le tarif projeté et le tarif en vigueur, c'est que l'on distinguera entre le service domestique et le service commercial, ce qu'on ne faisait pas jusqu'ici. Le service à domicile se compose de deux éléments: éclairage et appareils de toutes sortes dont l'importance augmente sans cesse. Le tarif original a été fait pour s'adapter aux conditions de ce temps-là. Nous aurions dû peut-

être faire cette modification plus tôt. Le prix initial sera de 2.52 par kw, pour la partie de la dépense qui représente l'éclairage, soit jusqu'à 70 kw. Pour certains, la dépense pour l'éclairage est plus élevée, pour d'autres, moindre, mais il faut faire une moyenne. Le prix ensuite est de 1.8 pour 130 kw, puis .9 pour le reste. Chacun de ces prix s'applique à environ la moitié de la dépense pour la cuisson, le chauffage de l'eau, les divers appareils: réfrigération, etc. Cela donne pour ces usages un prix moyen de 1.3 cent par kw. On a donc le prix de 2.52 cents pour l'éclairage et 1.3 cent pour le reste.

Ce n'est que des moyennes, mais l'échelle de prix a été effectuée pour permettre de n'avoir qu'un compteur et qu'une installation. Il faut prendre le client tel qu'il est, avec les besoins qu'il a. Dans le commerce, bureaux, magasins, etc., on se sert d'électricité surtout pour l'éclairage. A domicile, les autres usages représentent une dépense plus considérable que dans le commerce. Il faut tenir compte aussi du fait que l'éclairage commercial est, en général, moins prolongé; la fin de l'après-midi jusqu'à la fermeture des établissements, tandis qu'à domicile il se continue beaucoup plus tard. Il y a des exceptions, mais c'est la règle générale. En tout cas, en Ontario et aux Etats-Unis, il y a des tarifs différents pour le commerce et l'usage domestique; nous voulons faire la même chose.

Le tarif qui s'applique au commerce est plus massif, mais le prix moyen est de 2.8 cents, tandis que pour usage domestique, il est de 3 cents. On doit considérer que pour la cuisson, par exemple, l'électricité est un service compétitif, car on peut cuire avec autre chose que de l'électricité.

M. Frigon demande quelle est l'influence des moteurs à essence sur le tarif de l'électricité utilisée comme force motrice. M. Beaudin dit qu'il y a peu de moteurs à essence dans le territoire de la M. L. H. & P. Cons.

M. Beaudin ajoute que la compagnie n'a aucune critique à offrir contre ce qui se fait ailleurs, notamment dans l'Ontario. Mais que puisqu'on se sert des tarifs ontariens pour attaquer la compagnie celle-ci est amenée à en parler pour montrer si dans la comparaison on s'est servi d'une mesure convenable. Il indique dans son mémoire un tableau sur le tarif appliqué à Toronto.

A Toronto

Le tarif de Toronto tel qu'appliqué en 1916 rapportait 3.1-10 cents par kw. Aujourd'hui il donne 1.4 cent. Le tarif actuel de Toronto appliqué à la clientèle de Montréal donnerait 2.45 cents par kw contre 3 cents. Il y a à Toronto un minimum de 75 cents par mois tandis qu'à Montréal le minimum est de 50 cents.

A Toronto il y a 21 tarifs différents pour l'électricité à domicile. Ils sont basés sur la superficie du plancher, et s'échelonnent de 1,000 pieds carrés à 3,000 pieds carrés; à chaque cent pieds il y a un tarif. A chaque tarif correspond une charge de service différente. Puis il y a une échelle à deux prix, et chaque catégorie correspond un nombre de kw différent qui s'applique à la première catégorie.

Quand on veut faire la comparaison, il faut qu'on la fasse dans 21 tarifs différents. Les statistiques fédérales ont choisi quelques-uns de ces tarifs pour leurs statistiques, mais cela ne permet pas de comparaison avec le mode en existence chez nous, et ces statistiques, dans le tableau qu'il ont préparé, ont ajouté une mise en garde à l'effet que ces chiffres ne permettent pas de comparer le mode de Toronto avec un autre.

Le seul moyen de comparer un tarif à un autre c'est de facturer la clientèle suivant le même tarif. Mais vous ne pouvez pas changer la classe de clientèle, les besoins d'un groupe donné. Cependant si on facture la clientèle de Montréal selon le tarif de Toronto le revenu moyen du kw serait de 2.45 cents au lieu de 3 cents. Ce n'est donc pas une différence de 200% ou 300% comme on l'a dit. La M. L. H. & P. perçoit 3 cents, mais elle paie des taxes. Nous ne nous plaignons pas, il faut que le gouvernement ait des revenus, mais quand on compare un tarif à un autre il faut tenir compte de ce qui est en jeu: le prix. Les taxes de la M. L. H. & P. correspondent à environ 8 pour cent de son chiffre d'affaires général. Si l'on enlève des 3 cents 8% cela fait 2.4 cent. Et alors la comparaison devient 2.45 pour Toronto si on enlève le montant de la taxe sur le prix à Montréal, ou 2.79 pour Toronto contre 3 cents pour Montréal si on ajoute le montant de la taxe à Toronto.

En bas du prix coûtant

Mais la taxe est-elle le seul défaut de cette mesure dans la comparaison des deux tarifs? Non, il y a plus que cela. Il y a le fait que la Toronto fournit l'électricité pour usage domestique à bas de prix coûtant, probablement dans une proportion de 1/2, par kw. Toronto a augmenté son tarif deux fois. Lorsqu'on professe de vendre au prix coûtant, une augmentation de tarif signifie que jusque là on vendait en bas du prix coûtant. M. Beaudin cite des chiffres sur le rendement que le tarif de 1916 a donné par kw dans les années suivantes. En 1923, comme on considérait le tarif insuffisant pour couvrir les dépenses on a fixé un minimum de 75 cents par mois, alors qu'il n'y avait pas de minimum auparavant. Cette modification a suivi l'acquisition du système de Toronto de la compagnie qui

existait jusque-là. On peut donc considérer que le tarif de 1916 avait été fixé pour nuire à la compagnie et qu'après avoir acquis la compagnie on a dû remonter le tarif en fixant un minimum de 75 cents.

Puis en 1928, nouvelle augmentation. M. Beaudin réfère à des avis publiés à Toronto à l'occasion de cette augmentation de tarif. Dans un système qui vend au prix coûtant on n'augmente pas les prix à moins que l'on ne considère que ces prix sont inférieurs au prix coûtant. Et comme en 1928 on a fait une augmentation qui correspondait à 19.5 pour cent, on peut conclure que le tarif antérieur était dans la même proportion inférieur au prix coûtant.

Une annonce

M. Beaudin prétend que les membres de la Commission de l'électricité de Toronto ont fait l'admission et il cite à ce sujet une annonce publiée, le 28 avril 1928, dans le Toronto Evening Telegram. Les commissaires torontois faisaient observer que l'augmentation de la consommation pour fins domestiques ne pouvait représenter une augmentation de revenu pour l'entreprise distributrice que dans une certaine mesure. Au delà d'un certain volume, l'augmentation de la consommation représentait au contraire une diminution de revenu. Cela s'explique par le fait que le courant pour utilisation domestique n'est pas constamment en demande mais à certaines heures du jour seulement. Si une entreprise d'électricité ne peut disposer du courant aux autres heures, elle subit une perte. Or, plus la charge nécessaire pour répondre à la demande domestique est grande et plus il faut trouver de clients pour utiliser l'énergie aux heures où la demande est en baisse. Cette année-là, 1928, l'Hydro de Toronto tenta donc d'obtenir un relèvement de ses tarifs, de 1.61 cent à 2 cents le kilowatt, dans certains cas. Le relèvement fut même approuvé par l'Hydro provinciale.

Les nouveaux tarifs ne furent pas mis en vigueur par suite des protestations du public. Il n'en reste pas moins que l'Hydro torontoise admettait dans son annonce qu'il n'était pas possible de fournir l'électricité dans Toronto au prix de consommation de 1.61 cent le kw, parce que c'était en bas du prix coûtant. Le prix qui lui semblait convenable était de 2 cents le kw, en plus des charges fixes déjà mentionnées, notamment la charge mensuelle de 3 cents par pied carré de superficie de plancher. Et l'Hydro de Toronto, en établissant ce prix, ne cherchait qu'à rencontrer ses frais, c'est-à-dire à vendre au prix coûtant.

M. Beaudin affirme donc que l'électricité se vend à Toronto en bas du prix coûtant. Le 4 mai 1928, le Toronto Evening Telegram publiait une nouvelle à cet effet. On ne peut demander à des compagnies privées de faire la même chose, de vendre en bas du prix coûtant. La comparaison des tarifs torontois avec les tarifs montrealais ne serait donc pas équitable, même si elle était possible par ailleurs. A Toronto, le prix de vente de l'électricité au consommateur est de 7.3 p. c. inférieur au prix coûtant de production et de distribution.

Conclusion: les compagnies privées de la province de Québec ne demandent pas des prix trop élevés, surtout si l'on tient compte du fait qu'elles sont soumises à l'impôt tandis que les entreprises ontariennes ne le sont pas.

Analyse comparative des tarifs

Pour faire une analyse comparative des tarifs pour la force motrice électrique à Montréal et à Toronto, dit M. Beaudin, il faut tenir compte des diverses catégories de services autant que des différents tarifs dans les deux villes.

Toronto a trois catégories de services: le courant alternatif à 25 cycles pour lequel il existe un tarif; le courant alternatif à 60 cycles et le courant direct, pour lesquels il existe un tarif commun. Environ 17 pour cent des abonnés de la force motrice seulement, soit 873 abonnés, utilisent le courant direct ou le courant alternatif à 60 cycles, pour lesquels le revenu moyen par H. P. est de \$27.78. La note moyenne que chacun de ces abonnés paie annuellement est de \$488.42.

Les autres abonnés à la force motrice de l'électricité municipale de Toronto, au nombre de 4,224, emploient le courant alternatif à 25 cycles, dont le revenu moyen est de \$23.34 par H. P. la note annuelle à chaque abonné étant en moyenne de \$730.22.

Le revenu moyen de chaque H. P. fourni par l'électricité torontoise à 5,097 abonnés est de \$23.80 et le revenu moyen que l'électricité retire de chaque abonné est de \$688.81 par année.

A Montréal, tous les abonnés bénéficient du courant alternatif à 60 cycles. Deux tiers des tarifs s'appliquent à 100 H. P. et pour une charge d'un delà de 100 H. P. Le revenu moyen par H. P. est de \$25.55 et la note moyenne que chaque abonné doit acquitter est de \$327.53, y compris environ 8 p. c. de taxes payées par la Montreal L. H. & P. et dont l'électricité torontoise est exempte.

Si les chiffres de Montréal sont ajustés de façon à ce que la comparaison soit permise avec les chiffres de Toronto, le prix du H. P. à Montréal n'est que de \$23.51. Le prix moyen payé annuellement par chaque abonné se trouve abaissé à \$485.38.

M. Beaudin s'étonne donc que les tarifs de Toronto pour la force motrice puissent servir d'échelle, de règle, de yardstick, pour ceux de Montréal. A son avis, les critiques malveillantes à l'adresse de la

Montreal L. H. & P. sont injustifiées, si l'on tient compte de tous les facteurs.

La M. L. n'exige rien

D'après M. Beaudin, il n'y a pas une seule des vingt-cinq plus grandes villes de l'Ontario qui n'importe aux abonnés de l'électricité, en plus du prix du courant déposé, une charge fixe pour le service. Cette charge est d'au moins 57 cts par mois.

La Montreal L. H. & P. n'exige rien de ses abonnés pour les services qui lui occasionnent des frais fixes, que la consommation des abonnés soit considérable ou minime. En Ontario, ces frais sont reportés sur l'abonné, en proportion de sa consommation. A Toronto, une charge mensuelle qui peut varier de 27 à 81 cents, selon la consommation, est faite à chaque abonné. Dans les vingt-quatre autres grandes villes, la charge de cette nature est uniforme, 30 cents.

Nous ne soulignons pas cela, dit M. Beaudin, pour dénigrer les entreprises publiques qui existent ailleurs. Mais comme on se sert des tarifs de l'Ontario pour nous attaquer, il n'est que juste que nous mettions les choses au point, que nous établissions nettement quelle est la situation en Ontario et chez nous.

Si les tarifs de la Tennessee Valley Authority étaient adoptés à Montréal, le prix de l'électricité, ici, serait de 2.86 cents au lieu de 3 cents le kilowatt-heure. Mais il faut tenir compte que la Montreal L. H. & P. est taxée, alors que la T. V. A. ne l'est pas.

M. Beaudin établit des comparaisons du même genre, en supposant que les tarifs d'Ottawa, de Saint-Hyacinthe ou d'ailleurs soient établis à Montréal. Dans chaque cas, il en conclut que les tarifs montrealais ne sont pas trop élevés mais raisonnables, toujours en tenant compte du fait que la Montreal L. H. & P. n'est pas exempte de l'impôt sur le revenu.

Après de multiples comparaisons, M. Beaudin en vient à dire que la comparaison entre les tarifs de Montréal et ceux de Toronto ne sont pas possibles: les tarifs torontois sont établis d'après la durée d'utilisation de toute la charge; les tarifs montrealais d'après le volume continu de la charge. Il note à ce propos qu'en Ontario le nombre des abonnés sur une même ligne commerciale est plus grand que dans notre province.

M. Beaudin parle incidemment du tramway de Toronto, comme consommateur de force motrice et d'électricité en général. Il dit que le tramway de Toronto rapporte \$37,000 de plus annuellement à l'électricité municipale que le tramway de Montréal à la Montreal L. H. & P.

Pour l'industrie

M. Frigon lui pose une question: "A l'heure qu'il est, comment nos tarifs pour la force motrice, utilisée par la petite comme par la grande industrie, se comparent-ils avec ceux de l'Ontario? Vos tableaux groupent ensemble les grandes et les petites industries montrealaises mais ne tiennent compte, quand il s'agit de Toronto, que de petites industries."

M. Beaudin répond qu'il doit se contenter des chiffres disponibles. La seule grande industrie torontoise pour laquelle il ait pu obtenir des statistiques relativement à l'électricité, c'est le tramway. Il ajoute que Toronto n'a pas de grandes industries.

M. Lapointe hausse les épaules. M. Beaudin dit que pour fournir des informations à propos des grandes industries torontoises, il faudrait que l'Hydro les fournisse. Or, elle ne semble pas y tenir, question de discrétion commerciale ou industrielle sans doute. Et puis il faut tenir compte des heures où une industrie emploie la force motrice. Si c'est aux heures mortes pour la consommation d'autres fins, les tarifs sont évidemment plus bas.

M. Frigon observe que le problème peut se poser autrement: Si une entreprise d'électricité a besoin d'un revenu de tant pour fonctionner et si elle consent des prix très bas à de gros clients, ce sont les autres clients qui doivent payer la différence.

Statistiques

Cette séance devait se terminer par de nouvelles nomenclatures statistiques: M. Beaudin expose que la Montreal L. H. & P., avec 247,429 abonnés, touche un revenu de \$13,497,000; l'Hydro de Toronto, avec 186,948 abonnés, un revenu de \$11,095,477.

M. Beaudin, en réponse à des questions de M. Lapointe, fournit d'autres statistiques encore à propos de l'éclairage des rues à Montréal et à Toronto, à propos aussi de la vente de l'électricité, sous une forme ou sous une autre, à l'une et l'autre municipalité.

A l'ajournement, le contrôleur des services de la Montreal Light, Heat & Power Cons., n'avait pas terminé de citer des chiffres, d'analyser des statistiques.

Qu'est-ce que l'Or-Vo?

C'est un jeu d'esprit dont le but est de récréer, mais qui a pour résultat d'augmenter les vocabulaires français et anglais, d'épurer l'orthographe, d'acquiescer plusieurs règles de grammaire et du calcul mental.

Il consiste en un paquet de 54 cartes à jouer. Il y a 2 lettres sur chaque carte, une rouge et une noire. Toutes les cartes sont différentes. Correspondant à chaque lettre il y a un chiffre qui en donne la valeur relative.

Le jeu consiste à former, avec les cartes qu'on a en main, le mot qui rapporte le plus de lettres. Il s'agit de l'aligner sur un tableau et de points d'honneur qui y sont ajoutés, que plus le mot est long et rare, plus il donne de points à celui qui l'a formé.

Les règles du jeu sont imprimées sur un feuillet qui est fourni avec chaque jeu de cartes.

En vente au Service de Librairie du "Devoir", au prix de .50s l'unité, \$4.00 la douzaine.



EXAMEN DE LA VUE

chez Dupuis
par des optométristes diplômés

L'endroit de confiance pour vous acheter des lunettes ou lorgnons

VOICI POURQUOI...

Parce que nous vendons les meilleurs verres au monde, tels que les verres Visionis, Absoray, Zeis, Orthogon et Tillyer.

Parce que toutes nos montures sont garanties pour un an contre toute défectuosité.

Parce que l'examen de la vue est fait avec les instruments les plus modernes, entre autres le "Bi-chrome Check", dont nous nous servons depuis près de deux ans.

Parce que les lunettes et lorgnons sont vendus avec la stricte garantie de remboursement si l'article ne satisfait pas.

Parce que nos prix sont les plus bas tout en maintenant la qualité.

J. O. Giroux, O.D., optométriste en chef

Dupuis Frères

865, rue Ste-Catherine Est, Montréal
PLateau 5151 — Local 29

Faits divers

Cadeau du roi à la famille Dionne

Ottawa, 20 (P.C.) — Le roi George a envoyé un cadeau de cinq livres sterling à la famille Dionne. Le cadeau, arrivé la semaine dernière, a été remis à M. Avila Dionne. Une coutume veut que le roi fasse un don aux parents de trois jumeaux ou plus. Ordinairement, les parents présentent d'abord une requête au secrétaire d'Etat. Cette fois, Sa Majesté n'a pas attendu d'être priée.

Femme tuée par un camion

L'Original, Ont., 20 (C.P.) — Léopold Monette, de Montréal, a comparu devant le magistrat Raoul Labrosse, sous l'accusation de négligence criminelle.

Monette, qui conduisait un camion, aurait écrasé sur la route de Wendover, M. Eglantine Villeneuve, qui mourut sur le coup.

Donald Wilson aurait été assassiné

Toronto, 20 (P.C.) — La police ontarienne est convaincue que Donald Wilson, propriétaire du Guide de Port Hope, mort il y a une quinzaine de jours, a été assassiné.

On a déclaré aux quartiers généraux de la police que l'inspecteur Gardner a apporté au Dr Jocelyn Rogers une bouteille d'un certain liquide trouvé dans le bureau de Wilson peu de temps après sa mort, que l'on attribua alors à de mystérieux douleurs d'estomac.

Donofrio obtient un sursis

La Cour d'appel a accordé hier matin un sursis à Angelo Donofrio, condamné à mort pour le meurtre de Nicola Sarrao. L'exécution a été fixée au 29 mars, au lieu du 18 janvier. Ce sursis a été accordé vu l'inscription de la cause en appel.

Le procureur du condamné demandait en outre la permission d'interroger un des jurés dans cette affaire? M. Antonin Desrosiers, parce que ce dernier aurait déclaré qu'il avait voulu recommander Donofrio à la clémence de la Cour, mais que d'autres jurés lui ont dit que cela ne pouvait pas se faire. Il demandait aussi d'interroger le gardien du jury parce que celui-ci aurait négligé de conduire les jurés devant le juge pour recevoir l'explication de la loi. Ces deux demandes ont été refusées par la Cour.

Yachts saisis

Québec, 20 (C. P.). — Depuis l'ouverture de la saison maritime sur le Saint-Laurent, les officiers de la gendarmerie du Canada ont saisi 5 yachts rapides à bord desquels étaient transportées d'importants cargaisons de spiritueux. Ces unités sont le *Long Star*, le *Rita 5* et trois autres vaisseaux. Un sixième yacht, le *St-Pierre*, est venu se briser sur les rochers de la côte nord-est et les 1,000 gallons de spiritueux qui se trouvaient à bord furent placés sous saisie. Les vedettes du ministère des douanes sont encore en circulation sur le fleuve et dans le golfe.

La compagnie des tramways

de Montréal fait parvenir en anglais aux journaux français un communiqué dans lequel elle demande des renseignements relativement à l'accident survenu à un de ses employés, Hilman Rondet, renversé par un charbonnier samedi soir dernier, avenue Lansdowne, entre le boulevard Westmount et l'avenue Westmount. La Compagnie des Tramways prie ceux qui auraient pu être témoins de l'accident de se mettre en communication avec elle ou encore avec le ministre de Westmount.

— EN —

EUROPE

A DES PRIX D'AUBAINE

Sur tous les transatlantiques, pour tous les départs

du 22 octobre 1934 au 30 avril 1935

Y compris billet de retour permettant un séjour de 15 JOURS

à destination d'un port de France et retour.

CLASSE TOURISTE	3ème CLASSE
\$146.	\$110.
au lieu de \$190.	au lieu de \$149.
Par paquebot rapide:—	Touriste 3ème
Empress of Britain, Aquitania, Berengaria, Majestic, Olympic, Ile de France	\$168. \$127.
Bremen et Europa	\$176. \$134.
A DESTINATION DE L'ITALIE ET RETOUR y compris escales en Méditerranée	
Rex et Savoia	\$220. \$187. \$150.
Saturnia et Vulcania	\$178. \$140.

Prix proportionnés pour tous endroits suivant le navire choisi

TOURNEE EUROPEENNE TOUS FRAIS COMPRIS A PRIX SPECIAL

LE DEVOIR — VOYAGES

430 Notre-Dame Est - (Tél. HARbour 1241) - Montréal

Le cabinet belge

Bruxelles, 20 (P.C.) — Le colonel George Theunis, qui fut deux fois déjà premier ministre de Belgique, a réussi ce soir à former le nouveau cabinet qui remplacera celui du comte de Broqueville qui donna sa démission la semaine dernière.

Le roi Léopold a approuvé le choix du premier ministre que l'on connaît comme un très habile diplomate depuis la conférence des réparations de Londres.

Le nouveau cabinet se compose comme suit: colonel George Theunis, premier ministre; Emile Francqui, ministre sans portefeuille; Paul Hymans, ministre des Affaires étrangères; Albert Devèze, ministre de la Défense; François Bovesse, ministre de la Justice; M. Pierlot, ministre de l'Intérieur; Camille Gutt, ministre des Finances; Henriaux, ministre de l'Instruction publique; Dr Franz von Coudenhove, ministre du Travail; Rubbens, Travaux publics; Philippe Isaacker, Economie; Dubus de Waraff, Transports et Charles, Colonies.

Feu Romuald Charlebois

M. Romuald Charlebois, 2108, rue Tupper, marchand tailleur, qui fut dans les affaires pendant plus d'un demi-siècle, est décédé à sa demeure, à l'âge de 86 ans, après une longue maladie.

Né à Sainte-Scholastique, M. Charlebois fit ses études classiques au collège Saint-Marie. Il fut pendant 41 ans marchand tailleur au no 243 ouest, rue Notre-Dame. Il laisse dans le deuil un fils, M. Charles-Henri Charlebois, deux petites-filles et quatre arrière-petites-filles. Ses funérailles auront lieu mercredi.

Conférences publiques de biologie générale

Le jeudi, 22 novembre, à 5 heures p.m., dans le grand amphithéâtre de l'Université de Montréal, 1265, rue Saint-Denis, aura lieu la conférence donnée par M. le Dr Léo Pariseau sur: "Histoire des sciences biologiques: les débuts de l'anatomie."

L'article 98 du Code municipal

Toronto, 20. (C.P.) — M. Harry Nixon, secrétaire de la province, a déclaré que si le gouvernement libéral du premier ministre King revient au pouvoir après les prochaines élections, l'article 98 du code pénal sera aboli, et la liberté de parole rétablie.

Avis à ceux qui voyagent

Tous billets, Europe et partout, émis au tarif des compagnies — Hôtels, assurances bagages et accidents, chèques de voyages, passeports, etc. — Service complet — Le "DEVOIR-VOYAGES", 430 Notre-Dame Est. Téléphone: HARbour 1241.

CHARBON

\$5.00 et plus.
5,000 cordes d'épicéa, 8.00 à 10.00

WILSON FRERES

Jos. CHARLEBOIS, propr.
AMherst 7153.